

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale									
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
1. Intitulé du projet									
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale									
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale									
	LIIII Eormo juridicu	0							
RCS / SIRET _ _ _	Forme juridiqu	е							
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoi	re n°1							
	u des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et							
C	dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard c (Préciser les éventuelles rubriques issues d								
	(Freciseries evenioenes robinques issues a	dulles homencialores (ICLL, IOTA, etc.)							
	A Compatáriolismos mánárolas do musical								
	4. Caractéristiques générales du projet								
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les évent	ueis travaux de demolition								

4.2 Objectifs du projet	
4.2 Décrivez commairement le projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se								
La décision de l'autorité environneme	entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	risation(s).							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	ojet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées							
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long	°'"_ Lat ° ' "_							
d'implantation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)								
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),								
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à								
	l'article R. 122-2 du code de								
	l'environnement :								
		°'_"_ Lat°'_"_							
	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	°'_"_ Lat ° ' " _							
	CONTINUE IN CONTIN								
le	ignez à votre demande les annexes n° 2	àA							
30	ignez a vone demande les dimexes il 2	<u></u>							
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non							
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	Oui Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les								
différentes composantes de votre p	projet et								
indiquez à quelle date il a été auto	rise ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			
Milieu nature				

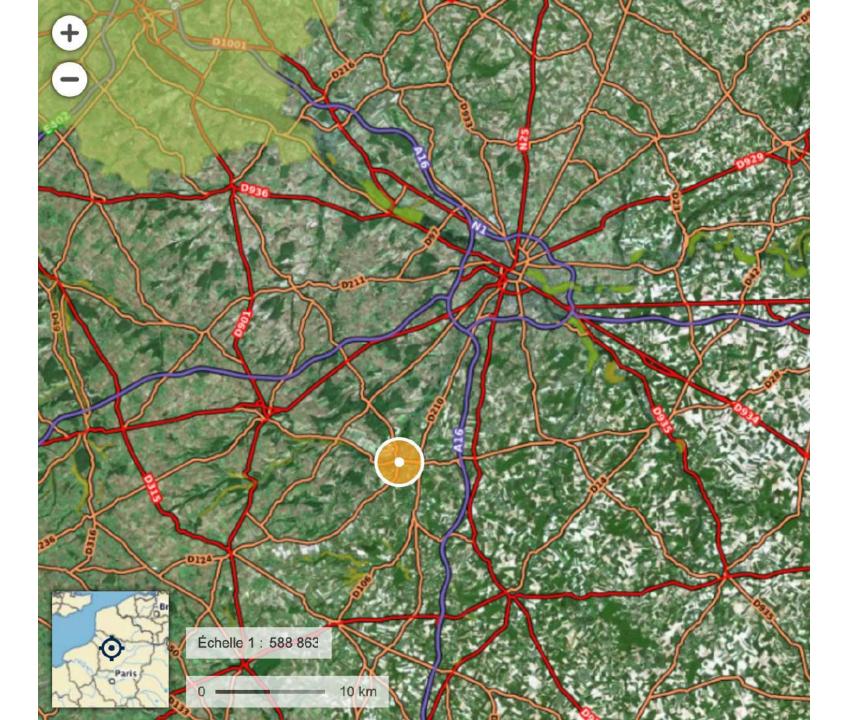
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

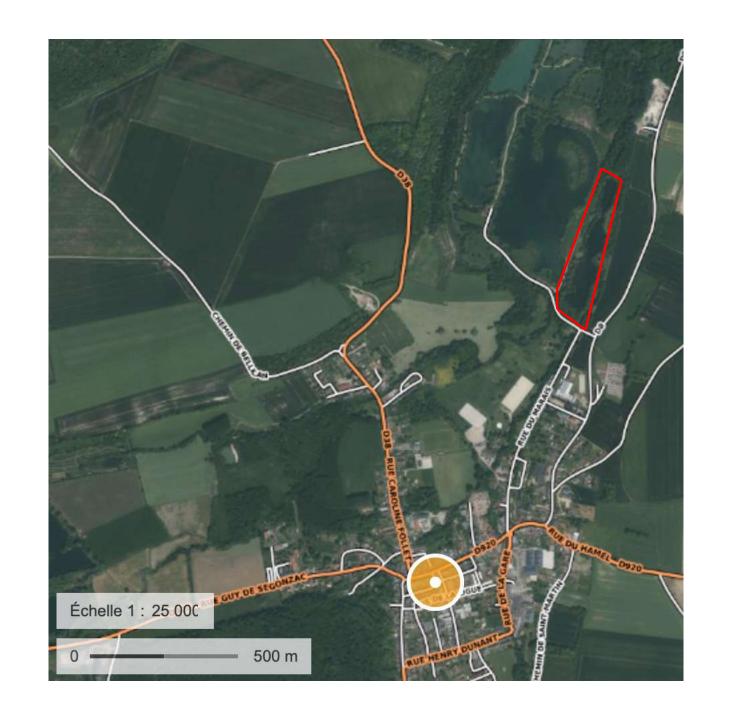
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
Cadre de vie / Population				
approuvé:	s?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
Oui	Non Si oui, décri	vez ieso	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindr ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.)
Ci	TAILOTHICHTCHIAIC OU 40 II ACATAIT CHIC AISPONSC : EXPIIQUEZ POUTQUOI.	
	8. Annexes	
8	8. Annexes .1 Annexes obligatoires	
8		
8	.1 Annexes obligatoires	
	.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

Veuillez com	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	A Dec







Tiny houses 2 pax (7,5*2,55)

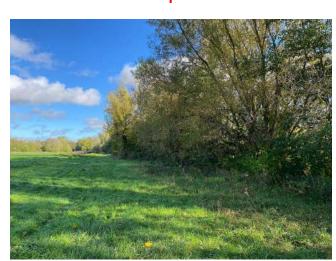
Tiny houses 4 pax (7,5*2,55)

Parking (16m *

38m)

Bâtiment principal => Salle de réunion, cuisine, espace bienêtre, buanderie

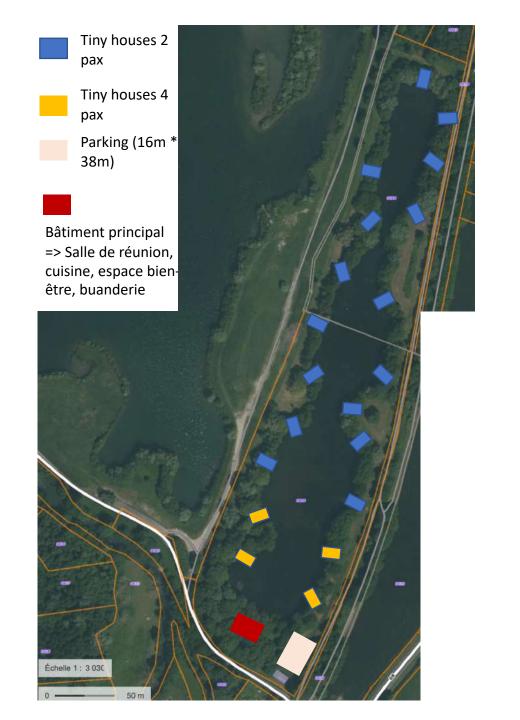












RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PROJET DE TOURISME DURABLE À CONTY

Notice d'impact

août 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I - PRESENTATION GENERALE	3
I. PROJET D'AMENAGEMENT	3
II. PROCEDURE D'AMENAGEMENT	3
CHAPITRE I - PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE	4
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	4
II. MILIEU PHYSIQUE	5
A. Relief, hydrographie et hydrologie	
B. Paysages	
III. LE TOURISME LOCAL	11
CHAPITRE II - ETAT INITIAL DU TERRAIN	13
ET DE SES ABORDS	
A. Localisation du site au sein de la commune et Vocation des lieux	13
B. Contexte réglementaire	
C. Contexte paysager	21
D. Volet habitats naturels – Flore - Faune	
CHAPITRE III - IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	50
A. Impacts sur le milieu physique	50
B. Assainissement et réseaux divers	
C. Pollutions et risques sanitaires	50
D. Nuisances	51
E. Utilisation du site	
F. Contexte socio-économique	
G. Patrimoine	
H. Infrastructures	
H. Impacts vis-à-vis de la réglementation	
I. Servitudes et contraintes	
J. Impacts paysagers	
K. Impacts environnementaux	
L. Effets cumulés	
CHAPITRE IV - MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS	
A. Mesures paysagères	
B. Mesures environnementales	
AN N EX ES	64

CHAPITRE I - PRESENTATION GENERALE

I. PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet, dont fait l'objet la présente notice, se situe sur la commune de Conty dans le département de la Somme, à l'étang des Etournelles

II. PROCEDURE D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement fera l'objet d'un Permis d'aménager. Compte tenu de son ampleur et conformément au Décret n°2011-2019 au 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, le projet est soumis à **l'Article R.122-3 du Code de l'environnement** qui préconise un examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

Dès lors, le projet fait l'objet d'une <u>notice d'impact</u> dont le contenu, précisé par l'article R.122-9 du Code de l'environnement, mettra en évidence les informations suivantes :

- les incidences éventuelles du projet sur l'environnement,
- les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations d'environnement.

CHAPITRE I - PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE

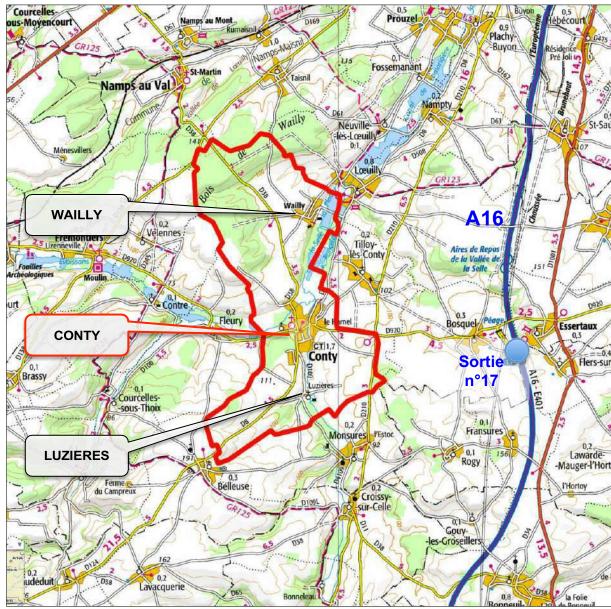
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Etabli au sud-ouest du département de la Somme, le site du projet se situe sur la commune de Conty (49°44'29" Nord – 2°09'09" Est), à environ 20km d'Amiens.

Etalée sur plus de 23 km2, la commune de Conty recensait, en 2010, 1752 habitants. A noter que celleci regroupe les hameaux de Wailly, situé au nord, et de Luzières, situé au sud du territoire communal ; elle fait également partie de la Communauté de Communes du Canton de Conty qui regroupe 23 communes soit 9 043 habitants (recensement de 2009).

La commune est accessible depuis l'autoroute A16 (Amiens/Beauvais), sortie n°17 « Ailly-sur-Noye/Conty », via la D920.





Le territoire de Conty, Source : http://www.geoportail.gouv.fr

II. MILIEU PHYSIQUE

A. Relief, hydrographie et hydrologie

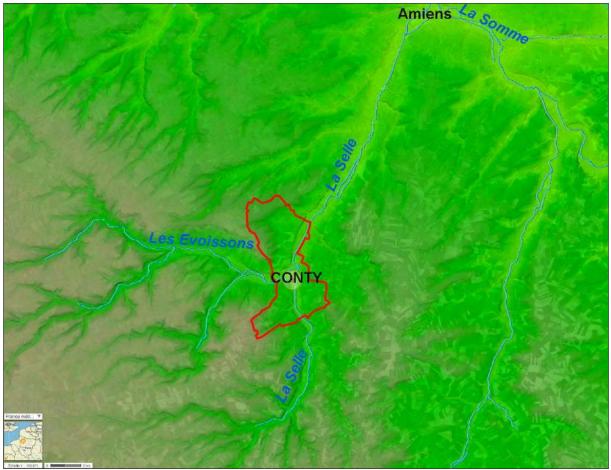
Le territoire de Conty fait partie du bassin versant de la Somme. Formé en grande partie par des craies reposant sur un support argilo-marneux, la structure géologique du territoire crée une importante porosité du sol qui se manifeste par de nombreux affleurements d'eau.

Sur le territoire de Conty, la vallée dessine de fortes variations topographiques variant de 51 à 180 m d'altitude. Parfois brusque, le relief structure véritablement ce territoire.

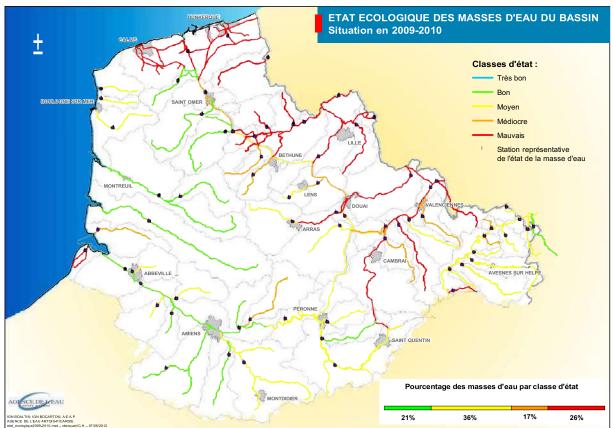
La commune de Conty est située dans la vallée de la Selle, à la confluence de la Selle et des Evoissons. La Selle se jette ensuite directement dans la rive gauche de la Somme à hauteur d'Amiens. En 2009-2010 l'Agence de l'Eau Artois-Picardie classe la Selle et ses affluents en « bon état » d'un point de vue écologique, biologique, physico-chimique ainsi qu'en termes de nutriments et d'oxygène ;l'indice de poissons de rivière est également classé en « bon état ».

Selon le Décret n°58-873 du 16 septembre 1958 déterminant le classement des cours d'eau en deux catégories (Article 78 A), la Selle et ses affluents sont classés en 1^{ère} catégorie (Salmonidés dominants); les étangs et les fossés des marais communiquant avec ces cours d'eau sont classés en 2^{ème} catégorie (Cyprinidés dominants).

En ce qui concerne les crues, le niveau maximal connu des plus hautes eaux (P.E.H.) révèle sur la période 1981-2008 que le mois d'avril est le mois durant lequel le débit moyen le plus fort et que la plus importante hauteur de PEH est enregistrée en avril 2001 avec un niveau de 109mm.



Relief et hydrographie du territoire, Source : Epure



Etat écologique des cours d'eau, Source : www.eau-artois-picardie.fr

SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1981 - 2008) Calculées le 11/10/2008 - Intervalle de confiance : 95 % - utilisation des stations antérieures

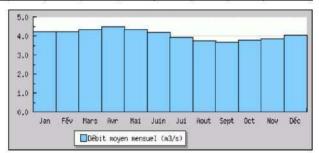
écoulements mensuels (naturels)

données calculées sur 28 ans

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
Débits (m3/s)	4.230#	4.230 #	4.330 #	4.480 #	4.350#	4.180#	3.940 #	3.730 #	3.670#	3.780#	3.840#	4.050#	4.070
Qsp (l/s/km2)	8.1#	8.1#	8.3 #	8.5 #	8.3 #	8.0 #	7.5#	7.1 #	7.0 #	7.2#	7.3 #	7.7 #	7.8
Lame d'eau (mm)	21#	20 #	22#	22 #	22 #	20 #	20 #	19#	18#	19#	19#	20#	245

Qsp ; débits spécifiques

Codes de validité :
- (espace) : valeur bonné
- ! : valeur reconstituée par le gestionnaire
et jugée bonne
- # : valeur estimée (mesurée ou reconstituée)
que le gestionnaire juge incertaine



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août)

données calculées sur 28 ans

modun	A UIL	Jyenne
4.070 [3.770	0:4.360

fréquence	quinquennale sèche	médiane	quinquennale humide		
débits (m3/s)	3.300 [2.900;3.600]	4.100 [3.800;4.400]	4.800 [4.500;5.200]		

basses eaux (loi de Gauss - janvier à décembre)

données calculées sur 28 ans

fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s) 3.400 [3.200;3.600]		
biennale	3.100 [2.900;3.300]	3.200 [3.000;3.400]			
quinquennale sèche	2.600 [2.400;2.800]	2.700 [2.400; 2.900]	2.800 [2.600;3.100]		

crues (loi de Gumbel - septembre à août)

données calculées sur 27 ans

fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)		
biennale	5,700 [5,400;6,100]	6.600 [6.300;7.100]		
quinquennale	6.900 [6.400;7.600]	8.000 [7.500;8.800]		
décennale	7.700 [7.100;8.700]	8.800 [8.200;10.00]		
vicennale	8.400 [7.700;9.700]	9.700 [8.900;11.00]		
cinquantennale	9.400 [8.500;11.00]	11.00 [9.800;13.00]		
centennale	non calculé	non calculé		

maximums connus (par la banque HYDRO)

hauteur maximale instantanée (mm)	1090	7 avril 2001 18:01
débit instantané maximal (m3/s)	10.70 #	7 avril 2001 18:01
débit journalier maximal (m3/s)	10.50 #	10 avril 2001

débits classés

données calculées sur 10097 jours

-2			21 //				577 15		W 0		III AV					177
1	fréquence	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Ì	débit (m3/s)	7.640	7.110	6.040	5.350	4.700	4.380	4.170	3.970	3.740	3.490	3.140	2.870	2.680	2.530	2.460

P.E.H. - Données hydrologiques, Source : hydro.eaufrance.fr

B. Paysages

Le territoire de Conty est établi de part et d'autre de la vallée de la Selle, véritable structure territoriale. Les paysages locaux y offrent une diversité de tableaux composés de vallées sèches, affleurements crayeux / vallées humides : rivières, étangs / plateaux, coteaux, boisements, agriculture et bourgs ruraux.

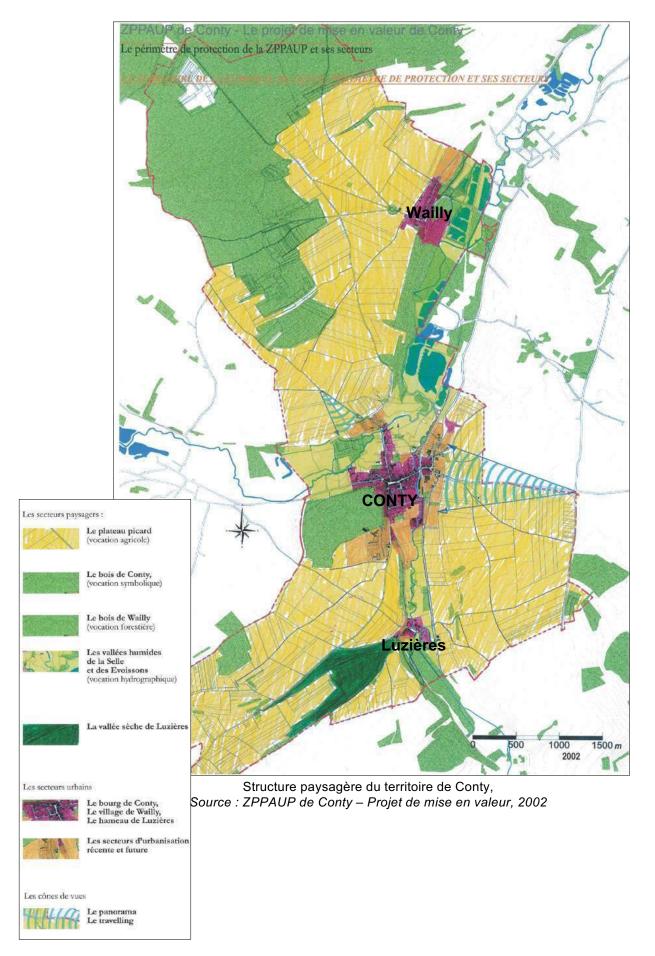
Les typologies paysagères végétales s'adaptent et se développent en fonction des reliefs et des milieux

- sur les hauteurs et coteaux, les boisements et bosquets prennent place et cadrent les perspectives ;
- sur le plateau entrecoupé de coteaux crayeux, les vastes espaces agricoles, aux lignes horizontales, assurent l'ouverture des paysages et des vues ;
- au creux de la vallée, les milieux humides ouvrent de larges vues fermées rythmées ponctuellement de peupleraies.

Le caractère « naturel » des lieux est fortement ressenti.



Vallée de la Selle, Source : www.geoportail.gouv.fr



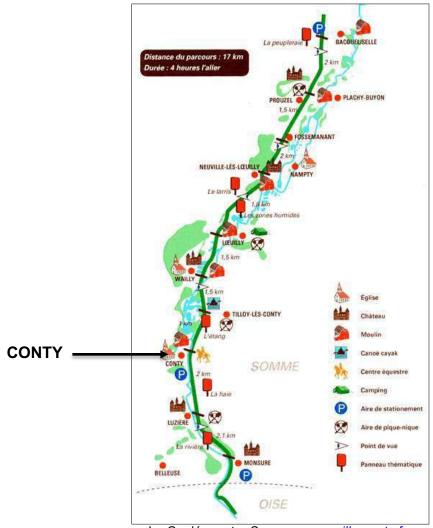
III. LE TOURISME LOCAL

La Vallée de la Selle regorge de curiosités touristiques : patrimoine bâti (villages, châteaux, églises, moulins à eau), patrimoine paysager et patrimoine écologique (rivières, étangs...). Inscrite au sein de cette vallée, la commune de Conty fait partie du sentier nature nommé la « Coulée verte ». Long de 17km, cette ancienne voie ferrée permet la découverte du territoire à pied, à vélo ou à cheval en longeant la Selle et ses étangs. La Selle et ses affluents attirent également de nombreux pêcheurs.

A Conty, les sites touristiques se composent également d'édifices religieux (Eglise St Antoine de style gothique des XV et XVIèmes siècles, classée Monument Historique), d'un patrimoine bâti varié(Château de Wailly, maisons traditionnelles, moulin) et d'équipements de loisirs (Centre équestre, lieux de pêche de qualité (5 étangs et 2 rivières), base canoë-cayak proche(à Loeuilly)).

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Canton de Conty (CCCC) a depuis plusieurs années développer le tourisme de son territoire. Dotée de compétences en développement économique, notamment en matière de tourisme, elle a, à cet effet, engagé une analyse économique ainsi que des études pré-opérationnelles et de programmation pour la création d'un village vacances dès 2003. Ces études démontrent que de manière générale, aujourd'hui en France, il existe de nouvelles pratiques et attentes en matière de tourisme et de loisirs ; davantage tourné vers la nature et le bien- être, le temps consacré aux loisirs et notamment de proximité, est de plus en plus important. Directement lié aux nouveaux modes de vie (monde urbain, familles recomposées, RTT, mobilité augmentée...) et nouvelles valeurs (sensibilisation à l'environnement et au bien-être, recherche de l'authenticité, importance de la vie familiale ...), l'écotourisme ou le tourisme « nature » est en plein essor. A ce titre, l'activité de la pêche représente une réelle opportunité touristique en région rurale et notamment dans la vallée de la Selle. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT du pays du Grand Amiénois fait d'ailleurs référence aux richesses environnementales de la CCCC ; le réel potentiel touristique et la vocation d'espace récréatif de la CCCC constituent des atouts considérables pour le pays du Grand Amiénois.

Ce projet à l'étang des Etournelles implique l'installation de 20 tiny houses autour de l'Etang des Etournelles à Conty ainsi que l'implantation d'un bâtiment d'accueil. Il s'agit du deuxième projet du concept « Parenthèse » qui existe déjà à Chambon-la-forêt dans le Centre-val de Loire (www.parenthese-tinyhouse.fr).



La Coulée verte, Source : www.ville-conty.fr

Eglise St Antoine – Château de Wailly – Etang du lieu dit « Le Marais » dans la vallée de la Selle



CHAPITRE II - ETAT INITIAL DUTERRAIN ET DESES ABORDS

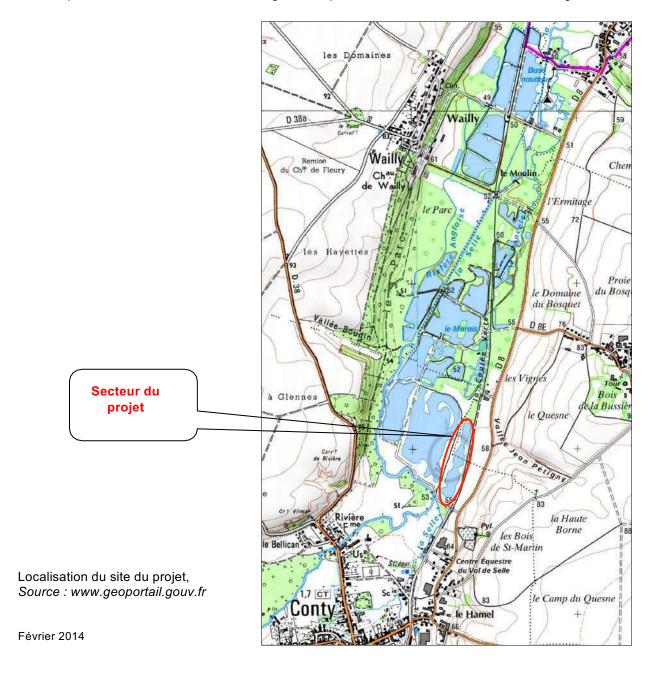
A. Localisation du site au sein de la commune et Vocation des lieux

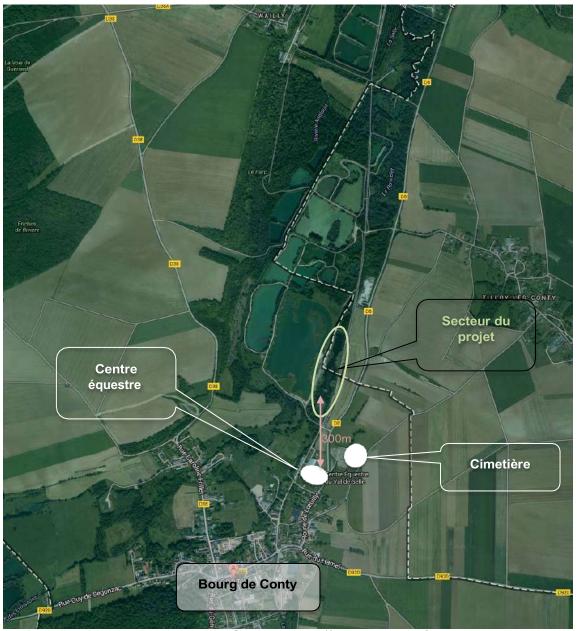
Le site du projet réservé à la résidence de tourisme s'inscrit au creux de la vallée de la Selle, à l'emplacement d'une ancienne gravière. Exploitée pour ses granulats (tout venant) jusqu'en 2003, l'ancienne gravière forme aujourd'hui un ensemble d'étangs localisé au centre est du territoire communal à une altitude d'environ 52m; en effet, le plan d'eau atteint 51,78m d'altitude (cf Relevé topographique du 27/01/2000, 13h15 – SAS cabinet Poignon) et le site du projet oscille entre 51,70m, point le plus bas, et 53,48m, point le plus haut au niveau de la presqu'île.

Voué aujourd'hui aux sports et aux loisirs de détente (pêche, canoë, ballade...), ces lieux sont très appréciés des pêcheurs et des randonneurs (coulée verte).

A proximité directe du site (300m environ) se situe le centre équestre « Le Val de Selle ». Ce groupement d'équipements crée un véritable pôle de loisirs en entrée de bourg.

A noter que le cimetière communal trouve également place à l'est de la D8 en entrée de ville également.





Localisation du site du projet, Source : http://maps.google.fr

B. Contexte réglementaire

Le site du projet est concerné par les différents documents règlementaires suivants :

- SCOT du pays du Grand Amiénois

Le SCOT (Schéma de Cohérence et d'orientation du Territoire) du pays du Grand Amiénois relate que l'un des enjeux du territoire, à l'échelle du pays, est celui de réunir des sites d'intérêt environnemental majeur et de nombreux équipements de loisirs. Liés pour la plupart à la nature (centre équestre du val de Selle, chemins de randonnées (Coulée Verte), pêche...), ces sites et équipements attribuent au Canton de Conty un potentiel touristique et récréatif important pour le pays du Grand Amiénois. Parmi les grandes orientations dégagées par le DOO (Document d'orientation et d'objectifs), il s'agit notamment de préserver les qualités naturelles et paysagères du canton de Conty et de concilier les fonctionnalités urbaines et écologiques de la vallée de la Selle.



- PLU

Le site fait l'objet d'un STECAL et est classé en **zone Nt** = zone de protection des espaces naturels et des paysages caractérisée par des espaces de loisirs où se trouvent des équipements touristiques, sportifs, de détente permettant la gestion et la mise en valeur des sites.

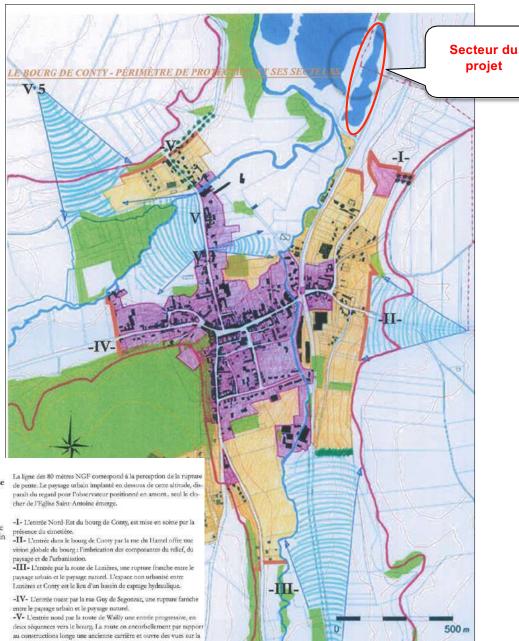
- ZPPAUP

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) concerne les ensembles urbains de Conty, Wailly et Luzières ainsi que les paysages alentours. Elle a pour objectif de conserver et de mettre en valeur les identités paysagères et/ou urbaines de chaque secteur.

Le secteur du projet, situé au delà de l'entrée de ville de Conty, est concerné par les dispositions relatives aux « secteurs paysagers des vallées de la Selle et des Evoissons ». Dès lors une série d'interdiction et d'obligations s'appliquent au secteur (voir Annexe). De façon générale, il s'agit pour « les vallées humides de la selle et des Evoissons de :

- Maintenir un paysage ouvert, ponctué de quelques peupleraies en nombre limité,
- Maintenir les affleurements crayeux sur les coteaux (ni friches, ni consolidations brutales),
- Entretenir et maintenir si possible en activité les moulins,
- Interdire les surfaces étanches.
- Limiter en hauteur les émergences végétales ou construites » (Extrait du Règlement de ZPPAUP).

L'architecte des bâtiments de France (ABF) sera sollicité lors de l'instruction du Permis d'aménager. Il a été déjà sollicité afin d'avoir un premier retour sur la qualité d'insertion paysagère des installations du projet.



Les ruptures



La ligne de rupture de pente



Les entrées de ville : rupture franche entre le paysage urbain et le paysage naturel.



V4 ... et la ZNIEFF V5 Panorama sur le Bois de Conty

Les cônes de vues V1 Travelling sur le plateau agricole V2 Vue aur la "coulée verte" V3 Ouverture sur la vallée humide...

La structure végétale :



Le Bois de Conty

Entretenir les lisières, défricher le coteau. Maintenir les essences locales. Renouveler les sujets malades ou morts, interdire l'exploitation forestière, interdire (vocation symbolique) les constructions. Maintenir le bois dans ses limites actuelles. Entretenir le mail : double alignement de part et d'autre de la Place du Château,

vallée humide.



Le mail route de Wailly : il s'agit de l'alignement de marroniers qui souligne le relief (route en encorbellement) et qui marque l'entrée dans le bourg de Conty. Cf.

- Le mail du cimetière il s'agit d'une allée double de tilleul, située entre la route de



Structures végétales préalables Dans le prolongement de l'Orée du Bois, pour permettre l'exten-à toure urbanisation sion dans le cadre d'un développement durable de ce lotissement (équipement...) et l'intégrer au Bois de Conty.

- dans l'axe de vue sur la coulée verte (V2) pour établir une limite franche entre l'urbanisation et le paysage naturel : création d'un bosquet qui fermera la perspective.

Les secteurs urbains



Les secteurs d'urbanisation récente et future



Le bourg de Conty (vocation centre ancien dense)

Il s'agit des limites intangibles de l'urbanisation à venir. L'urbanisation est cantonnée en dessous dela ligne des 80 m NGF. Lorsqu'elle s'en échappe (Orée du Bois), elle fait l'objet de la création d'une structure végétale préalable. Elle vient buter sur les limites des entrées de ville et s'adosse à la Selle et aux Evoissons.

Limiter en hauteur les émergeances végétales ou construites (vélum). Maintien des bâtiments à conserver et à restaurer Mise en valeur des constructions anciennes, mise en valeur des constructions à venir, mise en valeur des espaces publics, ; du traitement des rivières au croi-sement avec les rues. Favoriser les densifications. Front bâti à Palignement, maintenir le jeu des hauteurs (pignons). Maintenir la qualité des entrées de ville ou les améliorer selon. Périmètre de protection de la ZPPAUP -Secteur de Conty Source: ZPPAUP de Conty -Projet de mise en valeur, 2002

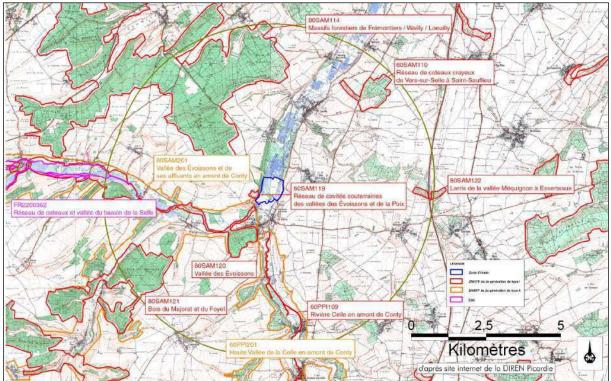
ZNIEFF & ZICO

Aucune ZNIEFF ou ZICO ne couvre le site. Toutefois plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 sont présentes dans les environs proches du site :

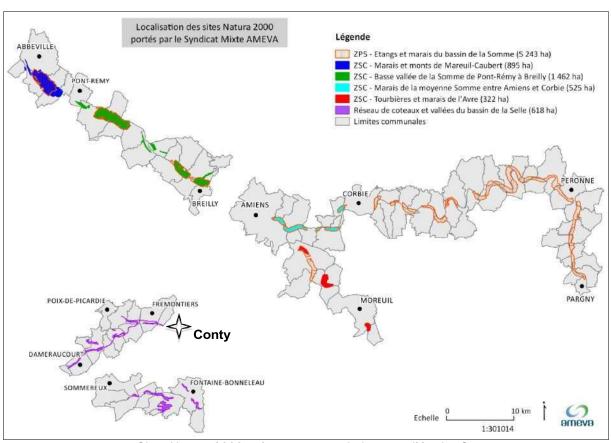
- jouxtant la zone d'étude au sud, la ZNIEFF de type I, référencée 80SAM119 et dénommée "Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix" ;
- proche de la zone d'étude au sud, la ZNIEFF de type I, référencée 80SAM120 et dénommée " Vallée des Évoissons";
- à proximité au sud, la ZNIEFF de type II référencée 80SAM201 dénommée " Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty" ;
- à environ 1 km à l'ouest, la ZNIEFF de type I, référencée 80SAM114 et dénommée "Massifs forestiers de Frémontiers / Wailly / Loeuilly";
- à environ 4 km au nord-est de la zone d'étude, la ZNIEFF de type I, référencée 80SAM110 et nommée "Réseau de coteaux crayeux de Vers-sur-Selle à Saint-Sauflieu";
- à environ 4 km à l'est de la zone d'étude, la ZNIEFF de type I référencée 80SAM122 dénommée "Larris de la Vallée Méquignon à Esserteaux" ;
- à environ 3,5 km au sud-ouest de la zone d'étude, la ZNIEFF de type 1, référencée 80SAM121 et dénommée « Bois du Majorat et du Foyel » ;
- à environ 1 km au sud de la zone d'étude, la ZNIEFF de type 1, référencée 60PPI109 et dénommée « Rivière Celle en amont de Conty» ;
- à environ 1 km au sud de la zone d'étude, la ZNIEFF de type 2, référencée 60PPI201 et dénommée « Haute Vallée de la Celle en amont de Conty».

- NATURA 2000 (ZPS et ZSC)

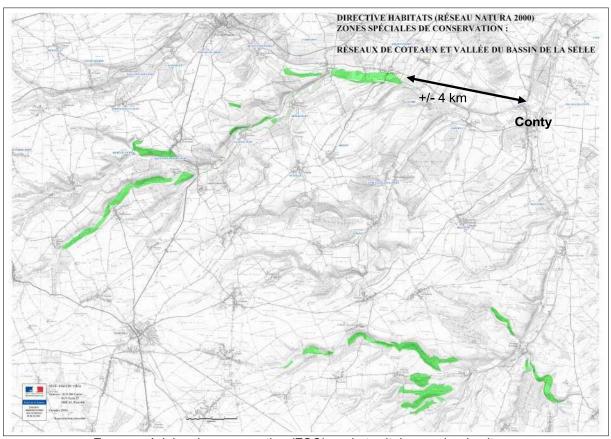
Aucun site Natura 2000 ne couvre le site. La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 4 km à l'ouest à hauteur de Frémontiers (ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle »).



ZNIEFF de Type 1, Source : www.geoportail.gouv.fr - ECOTHEME



Sites Natura 2000 présents autour de la zone d'étude, Source : www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr



Zones spéciales de conservation (ZSC) sur le territoire proche du site, Source : www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr

- SDAGE

Pour répondre aux objectifs d'atteinte de bon état écologique fixés par la Directive Cadre Européenne de 2000 et le Schéma Directeur et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Syndicat Mixte AMEVA, missionné par l'Association Syndicale de la Selle et ses affluents, a mis au point un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Depuis, ce programme a permis notamment la réalisation de quelques travaux de confort, de mise en sécurité et d'entretien du site (arasement de l'ancien barrage hydroélectrique, retrait d'un passage sur buses, entretien des berges...).



DES ENJEUZ FORTS ET DES OBJECTIFS A ATTEINDRE

- → DCE / SDAGE Artois-Picardie : Bon état écologique pour 2015
- Article L.214-17 du Code de l'Environnement : classement de la tête de bassin en Liste 2 (arrêté du 2 juillet 2012)



Bassin versant de la Selle et de ses affluents, Source : www.ameva.org

- PPRI

Le secteur de Conty n'est pas concerné pas le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de la Somme et de ses affluents ni par le PPRI du canton de Conty. Seules les communes de Loeuilly, Neuville-les-Loeuilly, Nampty, Fossemanant et Prouzel sont soumises aux risques d'inondations de celui-ci (inondations par débordement et remontée de nappe ; inondations par ruissellement et ravinement).

C. Contexte paysager

Etabli en dehors du bourg mais dans la continuité nord de celui-ci, le site est formé de plusieurs étangs enserrés entre les cours d'eau de la Selle située à l'ouest, et du Poncelet, situé à l'est. De

nombreux milieux humides et berges végétales accompagnent ces pièces d'eau ; des espaces enherbés et boisés se développent ensuite dans leur continuité tout en longeant le creux de la vallée.

Le site du projet s'inscrit donc un contexte paysager largement ouvert dont les limites visuelles se développent sous forme d'écrans végétaux denses de type arborescent. Cette particularité isole le site du réseau routier voisin telles que les voiries départementales D8 et D38.



Contexte paysager du site, Source : http://maps.google.fr



Site et alentours, *Source :* http://maps.google.fr Vue depuis la D8, *Source :* http://maps.google.fr





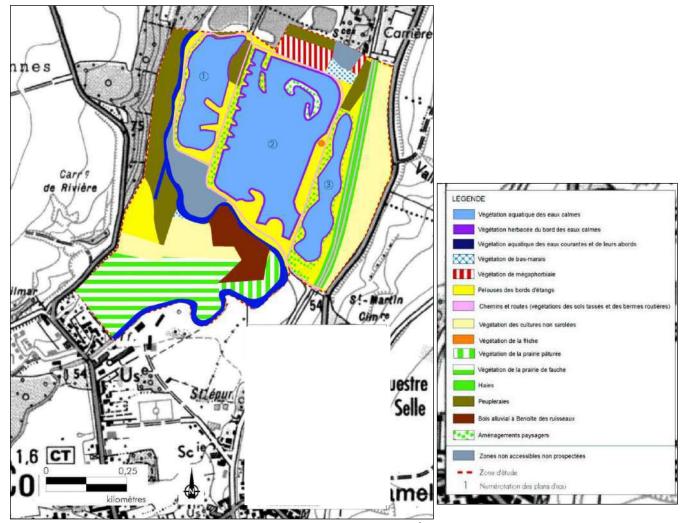
D. Volet habitats naturels - Flore - Faune

- UNITÉS DE VÉGÉTATION

Nos investigations floristiques ont permis de recenser 204 espèces végétales au sein de la zone d'étude. Ces espèces ont pu être regroupées en 16 unités de végétation :

- 1 La végétation aquatique des eaux calmes ;
- 2 La végétation du bord des eaux calmes ;
- 3 La végétation aquatique de la rivière ;
- 4 La végétation du bord des eaux courantes ;
- 5 La végétation des sols tassés ;
- 6 La végétation des abords de chemins et de routes ;
- 7 La végétation des cultures ;
- 8 La végétation de la prairie pâturée ;
- 9 La végétation de la prairie de fauche ;
- 10 La végétation des bas-marais/mégaphorbiaies ;
- 11 La végétation des abords d'étangs (pelouses) ;
- 12 La végétation de la friche ;
- 13 La végétation des haies ;
- 14 La végétation des peupleraies ;
- 15 La végétation du bois alluvial à Benoîte des ruisseaux ;
- 16 Les aménagements paysagers.

Ces unités de végétation sont représentées sur la carte suivante.



Localisation des unités de végétation, Source : Écothème

La végétation aquatique des eaux calmes

Les trois étangs hébergent des herbiers aquatiques monospécifiques. Les étangs 1 et 2 accueillent la Naïade commune (*Najas marina*) et l'étang 3, l'Élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*). Ces herbiers couvrent de grandes surfaces.

La végétation du bord des eaux calmes

Une ceinture d'hélophytes, pouvant atteindre 1,5-2 m de large, s'est développée autour des trois étangs et tout particulièrement au niveau de l'étang 2.

Les Joncs épars et glauque (*Juncus effusus* et *J. inflexus*) forment une ceinture continue autour de l'étang 2. Des touradons de Laîche paniculée (*Carex paniculata*) ponctuent cette ceinture. Ils sont accompagnés par la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), les Scrophulaires aquatique et noueuse (*Scrophularia auriculata* et *S. nodosa*), la Laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), l'Éléocharide des marais (*Eleocharis palustris*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), la Patience des eaux (*Rumex hydrolapathum*)... Ces espèces se retrouvent de manière sporadique autour des étangs 1 et 3.

Quelques arbres se sont développés et/ou ont été plantés sur le pourtour des trois étangs : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

La végétation aquatique de la rivière

Au niveau de la rivière se développent des herbiers à Callitriche (Callitriche sp.) et à Glycérie flottante (Glyceria fluitans).

La végétation du bord des eaux courantes

Au bord de la rivière et du fossé dans la peupleraie, aux endroits où le courant est le plus fort, le Cresson officinal (*Nasturtium officinale*) forme des petites banquettes qui s'avancent sur l'eau. Il est accompagné par la Bérule à feuilles étroites (*Berule erecta*) et la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*).

Lorsque le courant est moindre et que la berge est peu abrupte, une cariçaie à Laîche paniculée (*Carex paniculata*) s'est installée. Elle comporte également la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), la Patience des eaux (*Rumex hydrolapathum*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)...

Quelques arbres bordent la rivière : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Prunellier (*Prunus spinosa*). Peu de végétation herbacée se développe sous ces arbres. Elle se compose essentiellement d'espèces appréciant l'azote dans le sol : Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*)...

La végétation des sols tassés

Les zones régulièrement piétinées (chemins très empruntés, parking...) accueillent la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*), le Plantain à larges feuilles (*Plantago major*), le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*) et la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

La végétation des abords de chemins et de routes

Quelques chemins et routes parcourent la zone d'étude. Pour la plupart, leurs abords sont gérés de la même façon que les pourtours des étangs, c'est-à-dire qu'ils sont régulièrement entretenus et qu'ils présentent une végétation rase de type « pelouse urbaine ». Seuls les chemins situés entre l'étang 3 et le champ de blé comportent une végétation sur leurs bas-côtés.

Cette végétation comporte des espèces :

- prairiales : Origan commun (*Origanum vulgare*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), Gaillet élevé (*Galium mollugo*)...;
- de friches : Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), Panais commun (*Pastinaca sativa*), Laiteron rude (*Sonchus asper*), Lamier blanc(*Lamium album*), Linaire commune (*Linaria vulgaris*)...

La végétation des cultures

Deux champs de blé sont présents au sud et à l'est de la zone d'étude.

En raison des pratiques culturales intensives, le cortège est pauvre en espèces et n'héberge que des plantes ayant une large amplitude écologique. Ces dernières se développent plus facilement sur le pourtour des champs. Ainsi, ont été recensés l'Élyme rampant (*Elymus repens*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), le Pâturin annuel (*Poa annua*)...

La végétation de la prairie pâturée

Cette prairie se situe en rive gauche de la Selle. Lors de nos inventaires, elle était pâturée par des ânes. La végétation est très rase et la fréquentation excessive de certaines zones (surpiétinement) laisse voir le sol à nu. La végétation se compose d'espèces :

- de prairies pacagées sur sols frais : Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), Bugle rampante (*Ajuga reptans*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Ficaire fausse-renoncule (*Ranunculus ficaria*)...;
- de sols riches en azote : Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Gléchome lierreterrestre (*Glechoma hederacea*), Lamier blanc (*Lamium album*)...;
- de sols tassés : Plantain à larges feuilles (*Plantago major*), Pâturin annuel (*Poa annua*), Pâquerette (*Bellis perennis*)...;
- de sols plus secs (prairie ou non) : Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*)...

La végétation de la prairie de fauche

Cette prairie occupe une vaste zone au sud de la zone d'étude et comporte des espèces :

- de sols humides : Laîche hérissée (*Carex hirta*), Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), Ficaire fausse-renoncule (*Ranunculus ficaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)...;
- de sols calcaires : Sauge des prés (Salvia pratensis), Panicaut champêtre (Eryngium campestre), sur la partie haute ;
- de sols riches en azote : Ortie dioïque (*Urtica dioica*) qui forme des massifs par endroits, Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Patiences à feuilles obtuses et crépue (*Rumex obtusifolius* et *R. crispus*), Géranium des Pyrénées (*Geranium pyrenaicum*), Anthrisque sauvage (*Anthriscus sylvestris*)...;
- prairiales: Fromental élevé (Arrhenatherum elatius), Houlque laineuse (Holcus lanatus), Pâturin commun (Poa trivialis), Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), Fétuque des prés (Festuca pratensis), Plantain lancéolé (Plantago lanceolata), Achillée millefeuille (Achillea millefolium)...

Les semis d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) préfigurent la fermeture du milieu, étape ultime de la dynamique naturelle.

La végétation des bas-marais/mégaphorbiaies

Au nord de l'étang 2, un secteur est envahi par le Saule cendré (*Salix cinerea*) dont les pieds ont été coupés et qui rejette fortement puisqu'il n'est pas limité par l'engorgement permanent en eau du sol. L'autre moitié plus inondable est un champ de Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), espèce

accompagnée par la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Potentille des oies (*Potentilla anserina*), le Jonc épars (*Juncus effusus*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)...

Les autres secteurs (zone proche de la peupleraie « ouverte » et chemin entre le paint ball et la peupleraie) sont plus perturbés. Les zones enrichies accueillent le Compagnon blanc (Silene latifolia), la Ronce (Rubus sp.), la Berce sphondylle (Heracleum sphondylium), l'Ortie dioïque (Urtica dioica), le Gaillet gratteron (Galium aparine)... L'Eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum), l'Épilobe hirsute (Epilobium hirsutum), la Cardamine des prés (Cardamine pratensis), la Filipendule ulmaire (Filipendula ulmaria), la Consoude officinale (Symphytum officinale)... sont spécifiques de sols humides. La Patience oseille (Rumex acetosa), le Millepertuis perforé (Hypericum perforatum), le Myosotis des champs (Mysotis arvensis), le Pissenlit (Taraxacum sp.)... témoignent de sols plus secs.

Près de la peupleraie ouverte, l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) donne la physionomie au groupement. Elle est accompagnée par la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*). Le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*) et la Ronce (*Rubus* sp.) indiquent une dégradation du milieu.

Au nord du champ de blé, au contact avec la rivière, il y a une zone ouverte envahie par la Laîche des marais (*Carex acutiformis*) et la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*). L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) indiquent un sol riche en azote.

La végétation des abords d'étangs (pelouses)

Les abords des étangs sont régulièrement entretenus. La végétation a un aspect de pelouse plus ou moins rase en fonction de la pression de tonte. Elle se compose d'espèces :

- de sols tassés : Pâquerette (*Bellis perennis*), Plantain à larges feuilles (*Plantago major*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Pâturin annuel (*Poa annua*)...;
- prairiales: Marguerite (Leucanthemum vulgare), Patience oseille (Rumex acetosa), Pâturin commun (Poa trivialis), Lotier corniculé (Lotus corniculatus), Achillée millefeuille (Achillea millefolium)...;
- de sols riches en azote : Gléchome lierre-terrestre (*Glechoma hederacea*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*)...;
- de sols perturbés (friches): Cirse des champs (Cirsium arvense), Laiteron rude (Sonchus asper), Capselle bourse-à-pasteur (Capsella bursa-pastoris), Cardère sauvage (Dipsacus fullonum), Armoise commune (Artemisia vulgaris), Picrides fausse-épervière et fausse-vipérine (Picris hieracioides et P. echioides)...;
- de sols frais : Bugle rampante (*Ajuga reptans*), Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), Laîche glauque (*Carex flacca*)...;
- de sols filtrants : Verveine officinale (*Verbena officinalis*), Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), Odontite rouge (*Odontites vernus*), Mélilot officinal (*Melilotus officinalis*)...

Sous les arbres et à leurs abords, des espèces plus forestières apparaissent : Lampsane commune (*Lapsana communis*), Lierre grimpant (*Hedera helix*), semis d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*)...

La végétation de la friche

Entre les étangs 2 et 3, sur le tas de terre marno-sabulicole se développent la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), le Tussilage pas-d'âne (*Tussilago farfara*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*)...

La végétation des haies

Les haies ombragent les chemins situés à l'est de la zone d'étude, entre l'étang 3 et le champ de blé.

Elles se composent de l'Érable champêtre (*Acer campestre*), du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), de l'Orme champêtre (*Ulmus minor*)...

Au niveau herbacé, le Lierre grimpant (*Hedera helix*) forme un tapis continu. Le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), l'Épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), le Gléchome lierre-terrestre (*Glechoma hederacea*)... l'accompagnent.

Au niveau des zones ouvertes, les ronces forment des massifs denses. La Clématite des haies (*Clematis vitalba*) et le Houblon (*Humulus lupulus*) profitent de cet apport de lumière pour draper les arbustes.

La végétation des peupleraies

Les peuplieraies sont les boisements majoritaires de la zone d'étude. Les peupliers cultivar (*Populus* sp.) donnent la physionomie au boisement. Le sous-étage comporte le Frêne commun (*Fraxinus* excelsior), le Peuplier tremble (*Populus tremula*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Charme commun (*Carpinus betulus*)...

Au niveau arbustif, le Noisetier (*Corylus avellana*) est bien présent. Il est accompagné par l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*)...

Le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) sont bien représentés et forment des tapis. Les autres espèces qui les accompagnent sont :

- caractéristiques de sols bien alimentés en eau : Renoncule tête-d'or (Ranunculus auricomus), Adoxe moscatelline (Adoxa moschatellina), Renoncule ficaire (Ranunculus ficaria), Bugle rampante (Ajuga reptans), Cirse des maraîchers (Cirsium oleraceum)...;
- indicatrices d'azote dans le sol : Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*)...

Près du paint-ball, la petite peupleraie n'est pas très dense, ce qui permet à une végétation herbacée haute à Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*)... de dominer.

La végétation du bois alluvial à Benoîte des ruisseaux

Ce bois doit correspondre à une ancienne peupleraie puisque des rejets de Peuplier sont visibles. La Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*) est surtout présente au sud et au nord du boisement. Ce boisement a été fortement perturbé et présente des faciès fermés à ouverts, plus ou moins rudéralisés. Le tapis herbacé comporte des espèces :

- de sols frais : Fétuque géante (Festuca gigantea), Lysimaque nummulaire (Lysimachia nummularia), Filipendule ulmaire (Filipendula ulmaria), Galéopse tétrahit (Galeopsis tetrahit), Épilobe hirsute (Epilobium hirsutum), Cirse des maraîchers (Cirsium oleraceum), Framboisier (Rubus idaeus)...;
- nitrophiles : Lamier blanc (*Lamium album*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*)...;
- rudérales et/ou de friches : Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*)...;
- de sols calcaires : Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*), Primevère officinale (*Primula veris*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*)...;
- forestières neutroclines : Gouet tacheté (Arum maculatum)...

Les aménagements paysagers

Des aménagements paysagers ont été réalisés aux abords des étangs. Des haies de Charme commun (*Carpinus betulus*) ou de Saule des vanniers (*Salix viminalis*) ont été aménagées à l'est de l'étang 2 et sur l'île des pêcheurs. Sur cette dernière, des arbustes ornementaux et des Jonquilles horticoles ont été plantés. Enfin, des arbres ont été plantés aux abords des plans d'eau.

- FLORE

Les prospections floristiques ont été effectuées en avril, mai et septembre 2008, soit à une période que l'on peut qualifier de favorable à l'analyse de la flore et de la végétation.

Parmi les 204 espèces végétales recensées sur la zone d'étude :

- aucune espèce végétale n'est légalement protégée en Picardie ;
- une espèce végétale présente un intérêt patrimonial du point de vue de son niveau de menace :
 - la Benoîte des ruisseaux (Geum rivale), quasi menacée en Picardie ;
- cinq espèces végétales présentent un intérêt patrimonial du point de vue de leur niveau de rareté :
 - la Benoîte des ruisseaux (Geum rivale), rare en Picardie ;
 - le Bident triparti (Bidens tripartita), assez rare en Picardie ;
 - la Gesse sans feuilles (Lathyrus aphaca), assez rare en Picardie;
 - la Naïade commune (Najas marina), assez rare en Picardie ;
 - le Séneçon visqueux (Senecio viscosus), assez rare en Picardie ;
- aucune espèce végétale n'est inscrite sur la Liste Rouge régionale.

Création d'une résidence de tourisme – Etudes pré opérationnelles - Notice d'impact

Espèces végétales d'intérêt patrimonial

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Rareté	Menace	Liste rouge régionale*	Localisation sur le site	Écologie générale
Geum rivale	Benoîte des ruisseaux	-	rare	quasi menacée	-	Observée dans le boisement près des pâtures et dans la mégaphorbiaie	Espèce de forêts et prairies humides
Bidens tripartita	Bident triparti	-	assez rare	non menacé	-	Moins de cinq pieds en bordure de l'étang n°2	Bord des étangs, berges des rivières et des canaux, vases et graviers exondés
Lathyrus aphaca	Gesse sans feuilles	-	assez rare	non menacée	-	Un pied observé dans la chênaie-charmaie.	Forêts à humus doux, prairies sèches.
Najas marina	Naïade commune		assez rare	non menacée	-	Observée dans les étangs n°1 et 2 où elle forme de beaux herbiers aquatiques	Espèce d'eaux légèrement saumâtres, parfois douces, profondes jusqu'à 3 m
Senecio viscosus	Séneçon visqueux	-	assez rare	non menacé	-	Localisé aux pelouses des abords d'étang	Cendrées, ballasst des voies ferrées, coupes forestières, friches, terrains vagues

^{(*} pour les légendes, se référer à l'annexe 1)

Pour information, 13 espèces peu communes mais non menacées en Picardie ont été prises en compte dans la bio-évaluation des unités de végétation :

- Barbarée commune (Barbarea vulgaris);
- Petite Berle (Berula erecta);
- Laîche cuivrée (Carex cuprina);
- Éléocharide des marais (Eleocharis palustris) ;
- Fétuque des prés (Festuca pratensis);
- Jonc à fleurs obtuses (Juncus subnodulosus);
- Pommier sauvage (Malus sylvestris);
- Mélilot officinal (Melilotus officinalis);
- Picride fausse-vipérine (Picris echioides);
- Patience des eaux (Rumex hydrolapathum);
- Saule des vanniers (Salix viminalis);
- Sauge des prés (Salvia pratensis);
- Vesce hérissée (Vicia hirsuta).

Février 2014 30

Le tableau placé en fin de paragraphe donne le détail du calcul de la valeur floristique et phytoécologique de chaque unité de végétation.

En référence à ce tableau et aux critères qualitatifs énoncés, nous pouvons donc conclure à :

- une valeur floristique assez faible des végétations du bord des eaux calmes des basmarais/mégaphorbiaies – des abords d'étangs (pelouse) – du bois alluvial à Benoîte des ruisseaux ;
- une valeur faible pour le reste des végétations.

L'Herbier à Naïade commune, bien qu'inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats », ne présente pas un intérêt particulier car il reflète une eutrophisation du milieu et il est bien représenté en vallée de la Somme.

Légende du tableau

Unités de végétation

- 1 : Végétation aquatique des eaux calmes
- 2 : Végétation du bord des eaux calmes
- 3 : Végétation aquatique de la rivière
- 4 : Végétation du bord des eaux courantes
- 5 : Végétation des sols tassés
- 6 : Végétation des abords de chemins et de routes
- 7 : Végétation des cultures
- 8 : Végétation de la prairie pâturée
- 9 : Végétation de la prairie de fauche
- 10 : Végétation des bas-marais/mégaphorbiaies
- 11: Végétation des abords d'étangs (pelouse)
- 12 : Végétation de la friche
- 13 : Végétation des haies
- 14 : Végétation des peupleraies
- 15 : Végétation du bois alluvial à Benoîte des ruisseaux
- 16: Aménagements paysagers

Valeur phyto-écologique



Février 2014 31

Menace	Rareté	Protection	Espèces végétales recensées entrant dans le calcul							Unit	és de	végé	tation	1					
en Picardie	en Picardie	légale	de la valeur floristique des unités de végétation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						<u>I</u>	l	<u>l</u>	<u> </u>	l	l		ı		<u> </u>	l.			
NT	R	-	Geum rivale										4					4	
LC	AR	-	Bidens tripartita		2														
LC	AR	-	Lathyrus aphaca											2					
LC	AR	-	Najas marina	2															
LC	AR	-	Senecio viscosus											2					
LC	PC	-	Barbarea vulgaris										1						
LC	PC	-	Berula erecta				1												
LC	PC	-	Carex cuprina		1														
LC	PC	-	Eleocharis palustris		1														
LC	PC	-	Festuca pratensis								1			1					
LC	PC	-	Juncus subnodulosus		1														
LC	PC	-	Malus sylvestris													1			
LC	PC	-	Melilotus officinalis											1					
LC	PC	-	Picris echioides											1					
LC	PC	-	Rumex hydrolapathum		1														
LC	PC	-	Salix viminalis																1
LC	PC	-	Salvia pratensis									1							
LC	PC	-	Vicia hirsuta									1							

Total de la valeur floristique/unité de végétation
 Inscription à l'annexe 1 de la directive « Habitats » 92/43/CEE
Habitat rare et/ou menacé en Picardie
Bon état de conservation de l'habitat
Valeur phyto-écologique

on	2	6	0	1	0	0	0	1	2	5	7	0	1	0	4	1
Ε	Χ															
lie															Χ	
at																
ue	F	AF	F	F	F	F	F	F	F	AF	AF	F	F	F	AF	F

- FAUNE

Les prospections se sont déroulées de mars à septembre 2008. Les micro-mammifères n'ont pas fait l'objet d'investigations spécifiques qui supposent un protocole adapté lourd et coûteux (pose de boîte-trappes pour recenser les micro-mammifères...). Notons ici que nous avons mené une soirée de prospection au détecteur à ultrasons afin d'évaluer l'intérêt chiroptérologique du site.

Les Oiseaux

À l'issue de nos investigations, il s'avère que ce sont 77 espèces d'oiseaux qui ont été recensées au sein de la zone d'étude et ses abords.

Ces espèces peuvent être scindées en trois groupes :

- 1 Les espèces nicheuses au sein de la zone d'étude stricto sensu : 51 espèces ;
- 2 Les espèces nicheuses uniquement aux abords immédiats (mais observées sur la zone), espèces à grand rayon d'action observées en transit : 15 espèces ;
- 3 Les espèces strictement migratrices : 11 espèces.

◆ Les espèces nicheuses au sein de la zone d'étude stricto sensu

À l'issue de nos investigations, il est possible d'estimer que 51 espèces aviennes possèdent des habitats favorables à leur reproduction au sein de la zone d'étude. Ce résultat est assez représentatif des potentialités écologiques des milieux étudiés.

En fonction de leurs habitats de nidification, ces espèces peuvent être classées en cinq groupes principaux. Certaines espèces à l'écologie plastique peuvent se retrouver dans plusieurs groupes.

▶ Les espèces liées aux manteaux arbustifs des lisières, aux massifs buissonnants et aux haies arbustives et/ou partiellement arborées

Les haies basses et les formations arbustives et/ou buissonnantes sont composées d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*), de Ronces (*Rubus pluri sp.*), de saules (*Salix pluri sp.*)... La Linotte mélodieuse, le Rossignol philomèle, la Fauvette des jardins et la Fauvette grisette figurent parmi les espèces les plus fréquentes de ces formations. Le Pouillot fitis se retrouve préférentiellement au niveau des saulaies arbustives. Le Chardonneret élégant niche très probablement au sein des formations arborées et/ou arbustives. Les manteaux arbustifs s'avèrent également favorables à la nidification de la Tourterelle des bois.

Les espèces liées aux boisements et à leurs lisières arborées

Ce sont surtout des espèces ubiquistes des milieux boisés, capables de s'installer dans tous les types de boisements occupant différentes strates comme l'Accenteur mouchet, le Merle noir, la Fauvette à tête noire, la Grive musicienne, le Pouillotvéloce, le Rougegorge familier, le Troglodyte mignon, diverses mésanges, le Pinson des arbres, le Pigeon ramier... Certaines espèces sont plus spécifiquement liées à la présence d'arbres matures comme la Sittelle torchepot, le Pic épeiche, le Pic vert... D'autres espèces recherchent préférentiellement les boisements âgés comme la Chouette hulotte ou le Grimpereau des jardins. Le Loriot d'Europe et la Grive draine se retrouvent dans les boisements clairsemés comme les peupleraies. La Pie bavardeet la Corneille noire nichent en lisière des boisements. Enfin, notons la présence d'une corbeautière (site de nidification du Corbeau freux) dans un boisement au sud-ouest de la zone d'étude.

► Les espèces liées aux friches et aux zones herbacées diverses

Le Bruant jaune et la Locustelle tachetée fréquentent les milieux herbacés ponctués de buissons et/ou d'arbustes.

▶ Les espèces liées aux plans d'eau et milieux associés (roselières, ripisylves, berges...) ainsi qu'aux berges de la Selle

Parmi les espèces considérées comme nicheuses potentielles dans les complexes saules/massifs hélophytiques ceinturant les surfaces en eau ou situés à proximité, on peut noter le Bruant des roseaux, la Rousserolle effarvatte, la Rousserolle verderolle, la Gallinule poule-d'eau, la Foulque macroule, le Canard colvert, le Cygne tuberculé...

Notons dans cette catégorie le Grèbe huppé qui réalise des nids flottants faits de végétaux aquatiques.

Le Martin-pêcheur d'Europe a, quant à lui, très probablement installé son nid dans une berge de la Selle. La Bergeronnette des ruisseaux niche également très probablement près d'un pont surplombant la Selle.

Notons enfin la reproduction de la Bernache du Canada, espèce introduite, au niveau du plan d'eau principal.

Les espèces anthropophiles liées aux éléments bâtis

La Bergeronnette grise profite des différents aménagements (enrochements, vannes...) qui lui offrent des cavités pour installer son nid. Le Moineau domestique niche dans les habitations en périphérie de la zone d'étude.

♦ <u>Les espèces nicheuses uniquement aux abords, espèces à grand rayon d'action observées en transit</u>

Parmi les oiseaux <u>observés au sein de la zone d'étude</u> que l'on peut considérer comme nicheurs uniquement aux abords du site, nous avons essentiellement noté :

- des espèces nichant dans les lisières arborées : Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon hobereau...;
- des espèces anthropophiles liées à la présence d'éléments bâtis et aménagements divers (jardins, vergers...) : Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Rougequeue noir, Martinet noir...;
- deux espèces liées à la présence de carrières proches : l'Hirondelle de rivage installe ses colonies dans les flancs vifs situés généralement sur le pourtour des carrières en eau. La présence de Fuligule morillon en juillet indique également une probable reproduction de cette espèce sur des carrières proches;
- des espèces liées aux cultures : Perdrix grise, Busard Saint-Martin, Alouette des champs...;
- le Héron cendré : l'observation de onze individus dont des juvéniles en juillet 2008 peut laisser supposer l'existence d'une colonie à proximité de la zone d'étude.

◆ Les espèces migratrices

Lors de nos investigations, nous avons contacté 11 espèces pouvant être considérées comme strictement migratrices : le Chevalier guignette, le Chevalier culblanc, le Bécasseau variable, la Bécassine des marais, le Vanneau huppé, le Goéland brun, la Mouette rieuse, le Pipit farlouse, la Bergeronnette printanière, le Grand Cormoran et le Grèbe castagneux.

Les Mammifères

12 espèces, au total, ont été contactées au cours de nos investigations de 2008 :

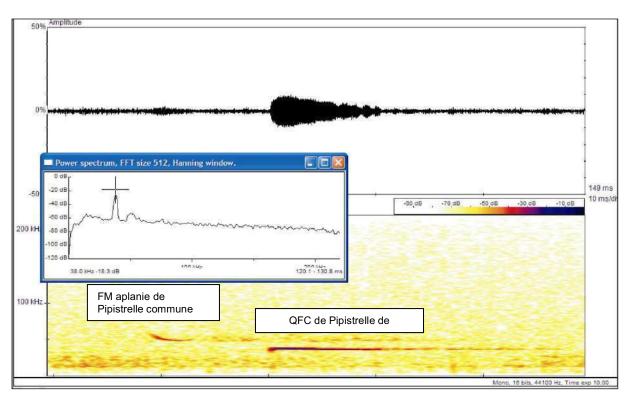
• Les Insectivores : 3 espèces dont une indéterminée. Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) a été recensé au niveau des chemins. Laprésence de taupinières trahit celle de la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*). Une musaraigne indéterminée a également été recensée.

• Les Chiroptères : 4 espèces.

Ces espèces ont été recensées grâce à des investigations au détecteur à ultrasons. Nous avons ainsi relevé la présence du Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*). Notonsque la présence de celui-ci est liée à celle de surfaces en eau qui constituent les terrains de chasse préférentiels de cette espèce.

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) est une espèce migratrice régulièrement contactée en septembre dans notre région.

S'agissant de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), ce sont deux espèces anthropophiles qui s'installent généralementdans les habitations et qui chassent, soit au sein, soit aux abords des agglomérations.



Sonogramme de la Pipistrelle de Nathusius (type acoustique fréquence quasi-constante centrée sur 38 kHz). À gauche, on peut observer un signal en modulation de fréquence aplanie correspondant à la Pipistrelle commune, *Source* : Écothème

· Les Lagomorphes : 1 espèce.

L'observation de crottoirs permet de mettre en évidence la présence du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) notamment sur les différents secteurs ouverts.

Les Rongeurs : 2 espèces.

Le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) a été observé au niveau des plans d'eau. L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) a été observé au niveau des boisements.

- Les Carnivores : 1 espèce. Quelques traces observées sur les chemins permettent de mettre en évidence la présence du Renard roux (*Vulpes vulpes*).
- Les Artiodactyles : 1 espèce. Différentes traces attestent de la présence du Chevreuil (*Capreolus capreolus*) au sein de la zone d'étude.

Les Amphiens et les Reptiles

Lors de nos prospections au niveau des plans d'eau, nous avons pu relever la présence de de la Grenouille verte (Rana kl. esculenta) et de la Grenouille rieuse (Rana ridibunda)

Parmi les reptiles, nos investigations nous ont permis de relever la présence de la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) ainsi que de l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

Les Insectes

♦ Les Odonates

Nous avons observé 20 espèces d'odonates au sein même de la zone d'étude et ses abords immédiats.

Les espèces des eaux stagnantes et parfois, pour certaines, des parties lentiques des cours d'eau ont été observées à proximité ou sur les étangs : l'Anax empereur (Anax imperator), l'Orthétrum réticulé (Orthetrum cancellatum), la Libellule écarlate (Crocothemis erythraea), le Sympétrum sanguin (Sympetrum sanguineum), l'Agrion à larges pattes (Platycnemis pennipes), le Sympétrum strié (Sympetrum striolatum), l'Agrion porte-coupe (Enallagma cyathigerum), l'Agrion élégant (Ischnura elegans), l'Agrion jouvencelle (Coenagrion puella), le Gomphe gentil (Gomphus pulchellus), la Cordulie bronzée (Cordulia aenea), la petite Nymphe au corps de feu (Pyrrhosoma nymphula) et la Grande Aeschne (Aeshna grandis).

La Libellule déprimée (*Libellula depressa*) est plus spécifiquement une espèce pionnière qui peut coloniser de très petites surfaces en eau. À ce titre, la gamme de ses habitats de reproduction est très variée.

Le Leste vert (*Chalcolestes viridis*) affectionne particulièrement les plans d'eau stagnante bordés de ligneux et notamment de saules.

Le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) sont liés aux eaux courantes. Leur présence sur le site est due à la proximité de la Selle.

Enfin, citons trois espèces dont la présence est liée à celle de nombreux massifs hydrophytiques affleurant à la surface de l'eau : la Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), l'Agrion vert (*Erythromma viridulum*) et l'Agrion de Vander Linden (*Cercion lindeni*)

◆ Les Lépidoptères rhopalocères

Au cours de nos prospections, nous avons capturé et identifié 12 espèces de Lépidoptères rhopalocères sur l'ensemble de la zone d'étude.

En fonction de leurs préferenda écologiques, ces espèces peuvent être classées en 3 catégories principales :

▶ Les espèces liées aux systèmes prairiaux mésophiles et aux friches

Ces espèces recherchent avant tout des milieux ouverts et bien ensoleillés. En fonction de leurs plantes-hôtes, nous avons des espèces qui pondent plus spécifiquement sur les Brassicacées avec les Piérides du chou et de la Rave (*Pieris brassicae, Pieris rapae*). Les chenilles du Procris (*Coenonympha pamphilus*), de

l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*), du Myrtil (*Maniola jurtina*) se développent quant à elles sur diverses Poacées. L'Azuré commun (*Polyommatus icarus*) fréquente également les milieux ouverts et particulièrement les friches sèches de la zone d'étude pourvues de Fabacées.

► Les espèces rencontrées préférentiellement au sein des lisières ou des boisements

Le Tircis (*Pararge aegeria*) et le Robert-le-Diable (*Polygonia c-album*) intègrent cette catégorie. La chenille du premier se développe sur diverses Poacées ainsi que sur *Carex sylvatica* (Cypéracée) et la chenille du Robert-le-diable, quant à elle, se développe plus spécifiquement sur le Noisetier (*Corylus avellana*), le Houblon (*Humulus lupulus*) ou les orties (*Urtica sp.*). La chenille du Citron se développe plus spécifiquement sur les Rhamnacées (*Frangula alnus, Rhamnus cathartica*).

► Les espèces dont l'écologie plastique fait qu'elles sont présentes dans des milieux très variés

La plupart des espèces qui appartiennent à cette catégorie pondent sur des espèces végétales qui ont elles-mêmes une très large amplitude écologique. C'est notamment le cas d'espèces qui pondent sur les orties comme le Vulcain (*Vanessa atalanta*), la Petite Tortue (*Aglais urticae*) ou le Paon du jour (*Inachis io*).

♦ Les Orthoptères

6 espèces d'orthoptères ont été répertoriées au sein du périmètre étudié et de ses abords immédiats. Ces insectes peuvent être classés dans différents groupes écologiques en fonction des habitats qu'ils utilisent. On distinguera :

▶ Les espèces des boisements et des massifs arbustifs et/ou buissonnants :

À la faveur de quelques ronciers et/ou de massifs buissonnants, on peut rencontrer la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoaptera*).

▶ Les espèces des espaces herbacés mésophiles :

On rencontre sur ces types de milieux des espèces ubiquistes des milieux mésoïques : le Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*), la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*), la Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*) à la faveur d'une strate herbacée assez haute, le Conocéphale bigarré (*Conocephalus discolor*).

Sur une gamme s'étendant des milieux mésoïques à xériques, on peut également rencontrer le Criquet mélodieux (Chorthippus biguttulus)

L'Ichtyofaune

Les poissons n'ont pas fait l'objet d'un inventaire spécifique. La fiche de la ZNIEFF 80SAM 201 indique la présence de trois espèces rhéophiles dans la rivière Selle : le Chabot (*Cottus gobio*), la Truite fario (*Salmo trutta fario*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*). L'Anguille (*Anguilla anguilla*) est également citée dans cette fiche.

Au niveau des plans d'eau, nos observations complétées par une enquête menée auprès de quelques pêcheurs nous permettent de dresser l'inventaire suivant : Brème bordelière (*Blicca bjoerkna*), Brème commune (*Abramis brama*), Rotengle (*Scardinius erythophtalmus*), Gardon (*Rutilus rutilus*), Carpe commune (*Cyprinus carpio*), Amour blanc* (*Ctenopharyngodon idella*), Perche commune (*Perca fluviatilis*), Esturgeon* (*Acipenser sturio*).

^{* :} espèces introduites

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs à l'avifaune nicheuse

A l'issue des prospections réalisées et de l'analyse bibliographique, il s'avère que ce sont 77 espèces aviennes qui ont été observées au sein de la zone d'étude et ses abords immédiats. Ce résultat, au regard du total des espèces observées en Picardie (évalué à 406 *in* COMMECY *et al.*, 2013), apparaît globalement moyen.

Sur l'ensemble des espèces aviennes se reproduisant en Picardie et présentes au sein de la zone d'étude, seul **le Martin-pêcheur d'Europe – Alcedo atthis**, assez commun en Picardie, inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE présente un intérêt patrimonial relatif.

De nombreux contacts avec des individus ont été obtenus au niveau des étangs mais l'espèce niche plus probablement dans les berges abruptes de la Selle.

La valeur ornithologique de la zone d'étude est essentiellement confinée aux milieux associés aux plans d'eau et à la rivière Selle et peut être considérée comme moyenne localement en lien essentiellement avec la présence du Martin-pêcheur d'Europe, espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

<u>Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux mammifères terrestres et aux chiroptères</u>

La valeur mammalogique de la zone d'étude réside essentiellement dans le fait qu'elle constitue un territoire de chasse pour plusieurs espèces de chiroptères

La présence de ces chiroptères confère une valeur mammalogique pouvant être considérée comme moyenne.

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux batraciens

L'intérêt batrachologique de la zone d'étude peut être considéré comme faible en l'absence d'espèce d'intérêt patrimonial.

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux reptiles

En l'état actuel de nos investigations, seuls la Couleuvre à collier, l'Orvet fragile et le Lézard vivipare, communs en Picardie, ont été contactés.

Dans ce contexte, on peut considérer que la valeur herpétologique de la zone d'étude est faible.

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux odonates

Parmi les 20 espèces de libellules susceptibles de se reproduire au sein de la zone d'étude, aucune ne constitue un enjeu patrimonial. Notons par ailleurs que le site accueille plus d'un quart des espèces recensées en Picardie.

Dans ce contexte, la valeur odonatologique peut être considérée comme moyenne.

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux orthoptères

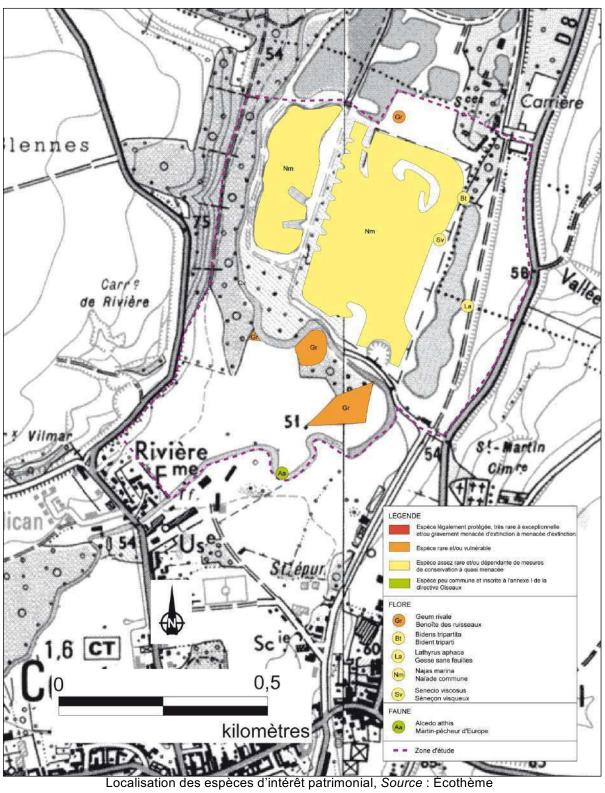
À l'issue de nos investigations, il s'avère que l'intérêt orthoptérologique du site peut être considéré comme faible.

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux lépidoptères rhopalocères

En l'absence d'espèces d'intérêt patrimonial, l'intérêt de la zone d'étude pour les Lépidoptères rhopalocères peut être considéré comme faible.

Évaluation des enjeux patrimoniaux relatifs aux poissons

En l'absence d'outil d'évaluation pour ce groupe faunistique, il nous est difficile de déterminer la valeur pour l'ichtyofaune de la zone d'étude. Notons juste que la Selle héberge deux espèces de l'annexe II de la directive « Habitats » 92/43/CEE : le Chabot et la Lamproie de Planer. La mention de l'esturgeon dans les plans d'eau doit bien évidemment être mise en lienavec des lâchers.

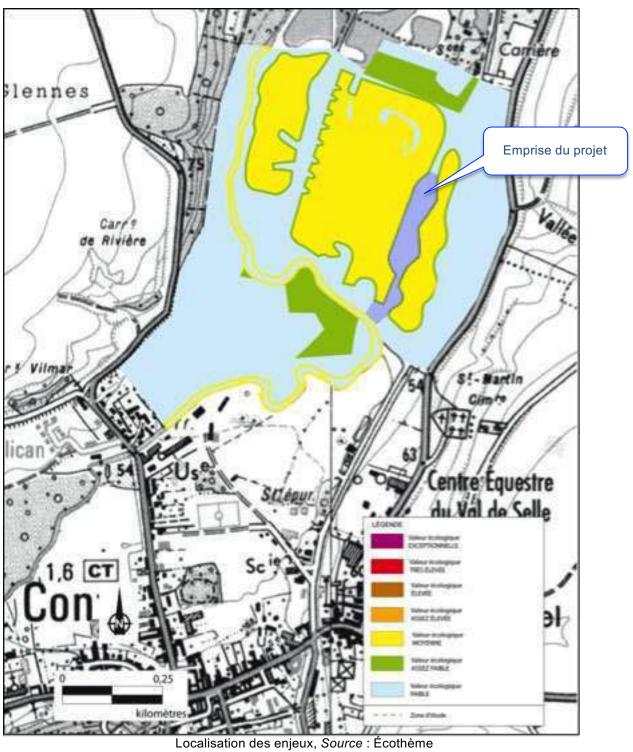


- SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le tableau suivant synthétise les enjeux écologiques de la zone d'étude.

Unités de végétation	Valeur floristique	Valeur faunistique	Commentaires	Valeur écologique globale
Végétation aquatique des eaux calmes	T FAINIE I MINVENNE LUITE ESDECE HOH INDIDERE LE ROUEE DE NUHAID. L			
Végétation du bord des eaux calmes				Moyenne
Végétation aquatique de la rivière	Faible	Faible	- Absence d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial	Faible
Végétation du bord des eaux courantes	Faible	Moyenne	- Végétation peu diversifiée - Les berges de la Selle accueillent la nidification du Martin-pêcheur d'Europe, assez commun en Picardie et inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux » 79/409/CEE (2009/147/CE)	Moyenne
Végétation des sols tassés	Faible	Faible	 Végétation banale Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Faible
Végétation des abords de chemins et de routes	Faible	Faible	- Milieu banal - Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial	Faible
Végétation des cultures	Faible	Faible	 Végétation peu intéressante du fait des traitements agricoles Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Faible
Au maximiVégétation de la prairie pâturée	Faible	Faible	- Milieu subissant des pratiques culturales intensives - Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial	Faible
Végétation de la prairie de fauche	Faible	Faible	- Milieu subissant des pratiques culturales intensives - Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial	Faible
Végétation des bas- marais/mégaphorbiaie s	Assez faible	Faible	 Intérêt local dû à la présence de la Benoîte des ruisseaux, rare et quasi menacée en Picardie Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Assez faible
Végétation des abords d'étangs (pelouses)	Assez faible	Faible	 Végétation soumise à une forte pression anthropique Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Assez faible
Végétation de la friche	Faible	Faible	 - Végétation banale - Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Faible
Végétation des haies	Faible	Faible	 - Végétation banale - Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Faible
Végétation des peupleraies	Faible	Faible	 - Végétation banale - Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Faible

Unités de végétation	Valeur floristique	Valeur faunistique	Commentaires	Valeur écologique globale
Végétation du bois alluvial à Benoîte des ruisseaux	Assez faible	Faible	 Intérêt dû à la présence de la Benoîte des ruisseaux Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Assez faible
Aménagements paysagers	Faible	Faible	 Végétation banale Absence d'espèces animales d'intérêt patrimonial 	Faible



CHAPITRE II - PRESENTATION DU PROJET

Le site du projet

Le site du projet bénéficie d'une situation géographique privilégiée puisqu'il est desservi par un réseau viaire fourni (A16, D920, D8, D210, D38) le ramenant à 23min d'Amiens et à 1h25 de Paris. Des lignes de bus régulières Amiens-Conty et l'aéroport international de Beauvais, situé à 35 min de route, confortent également l'accessibilité du site.

Le projet est prévu au 38 de la Route départementale, à l'entrée nord est du bourg de Conty, au sein des plans d'eau établis sur les communes de Conty, de Tilloy-lès-Conty et de Wailly. Il est positionné autour de l'étang des étournelles sur une surface d'environ 5 hectares à proximité directe de la Coulée Verte présente à l'est



Le projet : description générale

Le projet prévoir l'installation de 20 tiny houses (habitations posées sur une remorque) destinées à la location pour des courts séjours (2 nuitées en moyenne) ainsi que d'une construction modulaire en bois sur châssis comme bâtiment d'accueil.

Le site pourra héberger au maximum 50 personnes (2 à 4 personnespar tiny house).

Il accueillera principalement des voyageurs en quête de déconnexion ou qui souhaitent réaliser des stages artistiques (initiation à l'écriture, la peinture, le dessin, etc...)

Les espaces extérieurs

Pour desservir chaque habitation, une unique voirie carrossable à sens unique est prévue en boucle sur l'ensemble du site ; celle-ci se raccordera sur la voirie existante à l'entrée du site.

Pour ne pas altérer ce cadre naturel, le stationnement est regroupé et géré à l'entrée du site et compte environ 30 emplacements. L'accès aux tiny houses se fait à pied et des voiturettes électriques circuleront sur les chemins en calcaire qui entoureront l'étang des Etournelles.

Largement présents, les espaces verts du site se déclinent sous formes de haies, massifs, bosquets, dépression humide plantés en fonction du rôle à jouer (masquer, filtrer, orienter, abriter...) et du lieu d'implantation (conditions de sol et d'exposition).



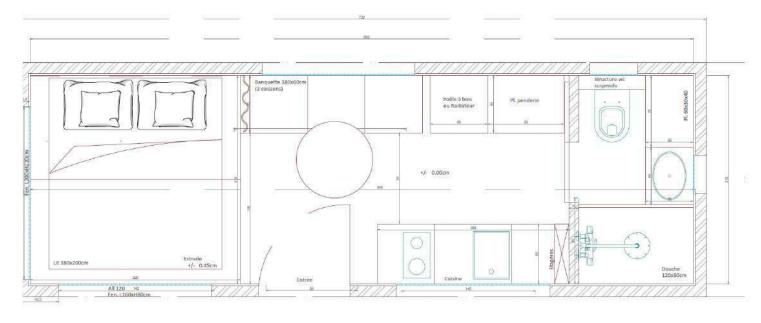
Les constructions (Voir détails en annexe)

Construites sur pilotis pour rester hors d'eau en cas d'inondation, les constructions sont entièrement conçues en bois (ossature, parement, couverture, terrasse). D'une emprise au sol équivalente à 20m2 environ, ces gîtes offrent un certain niveau de confort (salle de bain, WC, kitchénette, eau chaude, chauffage).

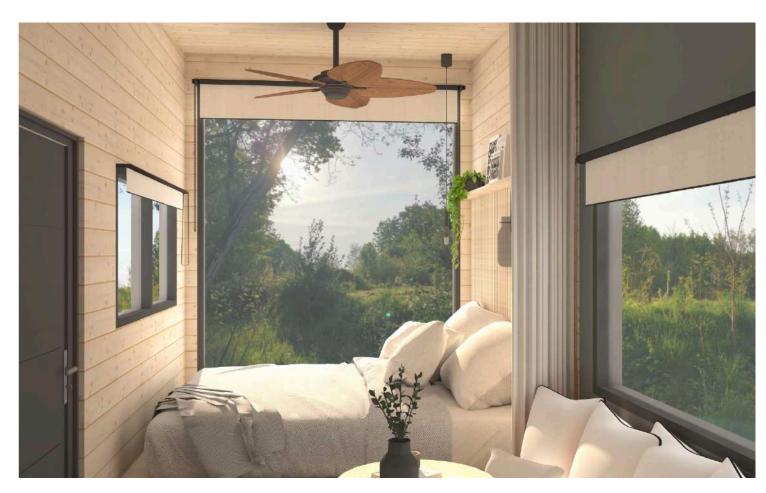
Un jardin privatif et un accès direct à l'eau depuis une vaste terrasse en bois sont prévus dans le prolongement de chaque gîte.

De manière générale, le projet tient compte des dispositions réglementaires du PLU et de la ZPPAUP.











Aspect technique du projet

- Accessibilité et Dessertes en réseaux
 - Le terrain est desservi par une voirie existante.
 - Le terrain dispose d'une alimentation en eau potable et en électricité. Des réseaux sont existants au pied du site.
 - Un réseau d'assainissement est également existant sur place à l'entrée du site

Alimentation énergétique des constructions

L'eau chaude sera assurée par l'installation d'un ballon électrique (100L) ; le chauffage sera produit par des convecteurs électriques ou des poêles à granulés

Inscription écologique

Les essences locales sont privilégiées pour la mise en place d'espaces verts (cf. chapitre IV - Mesures d'atténuation des impacts).

La création de différents milieux, notamment de la dépression humide, et le mode de gestion de ces espaces (gestion différenciée) assurent le développement et le confortement de la biodiversité locale.

Les espaces de circulations seront conçus de façon à impacter le moins possible l'environnement. Leur emprise sera minimisée et les matériaux tant dans leur nature, leur provenance que dans leur mise en oeuvre feront l'objet d'une réflexion particulière dans ce sens.

CHAPITRE III - IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

A. Impacts sur le milieu physique

Relief

Le projet ne modifie pas de manière importante le relief plat du terrain puisque seuls quelques terrassements seront nécessaires pour l'aménagement des voies carrossables, des constructions et de la dépression créée au sein du site. Le déblai de cette dépression, de maximum 30 à 40 cm de profondeur, permettra l'adoucissement des berges par leurs remblais ; il sera également fonction du volume à remblayer.

- Géologie

Le projet ne modifie pas la structure géologique du terrain.

- Hydrologie, Hydrogéologie et Hydrographie

Le projet sera source d'eaux de ruissellement (voiries et toitures) néanmoins minimisées par la construction sur châssis.

Les matériaux mis en œuvre sur les lieux de circulation (pédestre et carrossable) seront sélectionnés pour minimiser l'imperméabilisation des sols et faciliter l'infiltration des eaux pluviales.

Précisons également que le projet n'est pas impacté par le niveau des plus hautes eaux connu (PEH=1090mm en avril 2001) puisque le terrain naturel est à 53,48m d'altitude soit 1,70m plus haut que le niveau de l'eau (51,78m, relevé du 27/01/2000, 13h15-SAS Poignon) (cf coupe ci-dessous).

B. Assainissement et réseaux divers

Les eaux usées seront évacuées par le réseau d'assainissement mis en place sur le site et raccordé au réseau existant à l'entrée du site. Le réseau existant dispose d'un raccordement direct à la station d'épuration de Conty.

L'électricité et l'eau potable seront également raccordées au réseau existant à l'entrée du site.

C. Pollutions et risques sanitaires

Eaux et assainissement

Les eaux pluviales (EP) retomberont directement dans le milieu naturel :

- les eaux de ruissellement, issues des toitures et terrasses seront rejetées directement dans l'étang et la dépression humide;
- les voiries créées et les espaces de stationnement privilégieront l'infiltration directe par la mise en oeuvre de revêtements perméables tels que gravier et dalles « multidrain » composées d'un mélange gravier-graminées.

Les eaux usées (EU) seront reprises par le réseau d'assainissement créé sur site puis acheminées vers la station d'épuration de Conty située à environ 300m du site.

Aucun impact ne sera donc engendré par le projet sur le milieu naturel et notamment les eaux des étangs.

Déchets

Le projet sera source de déchets notamment :

- en phase de réalisation : pour minimiser l'impact du chantier, des mesures seront prises pour évacuer les déchets produits par le chantier.
- en phase de fonctionnement : des containers de tri (ordures ménagères/papier-cartonemballages/verres) seront placés à l'entrée du site et des poubelles (mobilier urbain) seront installées au sein du site. Le ramassage sera assuré par le service de ramassage Trinoval (Syndicat Mixte Interdépartemental de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Picardie Ouest).

D. Nuisances

Nuisances sonores

Le bruit lié à l'activité et à la fréquentation humaine du site impactera faiblement ou très peu le voisinage puisque les lieux d'habitation sont éloignés.

En effet, la circulation automobile sur le réseau viaire local sera peu importante compte tenu de la faible capacité d'accueil du site et de la fréquentation échelonnée (location à la semaine, pour un w- end... tout au long de l'année).

La gêne auditive drainée par une circulation automobile ponctuelle au sein du site sera limitée par l'implantation d'une zone de stationnement à l'entrée du site. Seules seront autorisées à circuler au sein du site, les voitures déchargeant ou chargent les bagages (soit deux fois au cours d'un séjour).

En ce qui concerne la faune, la perturbation sonore sera plus marquée lors de la phase de travaux. Au cours de l'exploitation du site, les nuisances seront acceptables du fait de l'absence d'espèces d'intérêt patrimonial sur le lieu d'implantation du projet. Les espèces les plus sensibles au dérangement trouveront des habitats de substitution dans les environs proches.

- Nuisances visuelles

L'impact visuel sera limité par un projet de faible densité, paysager et dont les petites volumétries bâties exposeront des matériaux d'origine naturelle s'intégrant parfaitement dans l'environnement.

Les véhicules en stationnement peu valorisant sur le site seront regroupés à l'entrée de celui-ci pour limiter les nuisances visuelles au sein du site.

Le projet nécessite la mise en place d'un éclairage public. Pour minimiser l'impact négatif sur l'environnement (faune et flore), l'éclairage se fera uniquement par système de bornes. Cet éclairage devra être limité au strict nécessaire. Le Vespertilion de Daubenton étant lucifuge, il s'agira en particulier de ne pas éclairer les surfaces en eau.

E. Utilisation du site

L'occupation sera modifiée par l'implantation de constructions et l'aménagement de cheminements divers (piéton/cycliste et automobile).

Le site sera nécessairement impacté par une fréquentation intensifiée et différente puisqu'elle sera diurne et nocturne, soit presque constante.

F. Contexte socio-économique

L'apport de touristes sur la commune sera bénéfique à la commune puisque le projet créera 11 emplois directs et 3 emplois indirects ; il impactera également les commerces locaux par une fréquentation susceptible d'être augmentée (10 000 voyageurs annuels attendus)

G. Patrimoine

Le projet permet à la commune d'attirer une certaine catégorie de touristes susceptible de visiter le patrimoine local (naturel et bâti). Une poussée de la fréquentation est donc prévisible.

Le projet impacte directement la mise en valeur du patrimoine naturel puisque il s'insère directement au sein d'un cadre naturel d'intérêt (paysage et biodiversité).

Il sera donc nécessaire de veiller au respect du patrimoine naturel local.

H. Infrastructures

Le projet nécessite la création :

- d'une voirie d'accès et d'une voirie tracée en boucle au sein du site. La voirie d'accès se raccordera à la voirie existante.
- une zone de stationnement sont également créées à l'entrée du site : une première pochede quelques places de courte durée est prévue au pied de la maison d'accueil et d'information ; un stationnement de longue durée d'environ 24 places est implanté en retrait de l'entrée du site
- un ponton doit être édifié entre la voirie d'accès et le site lui-même pour accéder à la presqu'île.

Notons qu'une signalétique adaptée sera mise en place sur le site et à l'entrée de celui-ci afin d'informer les touristes du fonctionnement

H. Impacts vis-à-vis de la réglementation

- PLU

Le projet sera conforme au règlement du PLU en vigueur et s'inscrira dans la zone STECAL.

- ZPPAUP

Puisque la ZPPAUP s'applique sur l'ensemble du territoire, le projet sera soumis à l'avis consultatif de l'architecte des bâtiments de France (ABF) lors de l'instruction du permis d'aménager. Le projet doit s'inscrire dans les directives du règlement de la ZPPAUP.

- PPRI

Le projet n'est soumis à aucun PPRI, aucun impact n'est attendu.

- SDAGE

Le projet impacte indirectement le SDAGE puisqu'il doit s'inscrire dans les objectifs d'atteinte de bon état écologique des différents cours d'eau du bassin versant. Le cas échéant, Il devra se soumettre et s'adapter aux éventuels travaux de restauration et d'entretien.

- NATURA 2000

Le projet n'impacte aucun site NATURA 2000 directement (Voir Etude d'incidence Natura 2000 spécifique).

I. Servitudes et contraintes

Aucune servitude de passage n'est impactée par le projet.

J. Impacts paysagers

Le projet impacte directement le paysage de la vallée puisqu'à l'heure actuelle, aucune construction n'existe à cet endroit. Si l'impact est important, il est atténué par un projet architectural adapté aux lieux, soucieux de son inscription paysagère et de son empreinte environnementale.

Il prévoit également dans sa conception une vaste place aux aménagements paysagers : espace vert central ; jardins privatifs (engazonnement, haie végétale, arbustes d'ornement, plantation d'arbres) ; espaces communs (réhabilitation des surfaces engazonnées), haies végétales, arbustes d'ornement)

K. Impacts environnementaux

Sous réserve de la mise en place de mesures de réduction spécifiques, le projet n'aura que peu d'impact sur la faune. Notons en particulier qu'aucune espèce d'intérêt patrimonial ne se reproduit au sein même de l'emprise du projet.

En ce qui concerne la flore, la destruction du Séneçon visqueux implique un impact assez fort du projet. Cependant, cette espèce n'est pas menacée en Picardie et la disparition d'un pied au niveau local n'aura aucun effet sur la conservation de l'espèce au niveau régional.

Quant aux habitats naturels, le projet ne concerne que des milieux de faible intérêt patrimonial. Son impact sur ces végétations peut donc être considéré comme faible.

Le projet favorise le développement de la biodiversité par l'aménagement d'une dépression humide au sein du site et l'adoucissement des berges.

CHAPITRE IV - MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS

A. Mesures paysagères

Pour minimiser l'impact paysager du projet :

Projet architectural:

- la densité des constructions est faible et leur dissémination atténue l'effet « bâti ».
- le gabarit des constructions respecte l'échelle du site (petite taille par rapport à l'environnement paysager).
- le bois utilisé sur l'ensemble des façades, toitures et espaces annexes (terrasses, pontons) intègre parfaitement les constructions à l'environnement naturel.

Projet paysager et infrastructures :

- le regroupement des stationnements limite la pollution visuelle des véhicules en stationnement au sein du site ; la dissémination des poches de stationnement vouées au dépôt des bagages limite l'impact visuel des vastes surfaces vouées à cet effet.
- le paysagement des lieux augmente l'intégration du projet et l'agrément des lieux.

Recommandations supplémentaires :

- les espaces verts seront conçus en fonction des typologies végétales locales (milieux humides, bosquets, sous bois..), de la palette végétale locale et des milieux dans lequel ils s'implantent (au sein du site, berges..); en effet les essences indigènes seront privilégiées pour garantir une meilleure intégration paysagère, assurer une bonne adaptation aux milieuxet aux conditions climatiques et anticiper leur entretien.
- Un mode de gestion différenciée plus respectueux de la nature et de l'environnement notamment en limitant les zones engazonnées génératrices de tontes régulières (anti biodiversité, bruit engendré par le matériel utilisé, coût du personnel et matériel employé) et en augmentant les surfaces de fauches quand elles ne sont pas plantées.
- L'utilisation de matériaux naturels sur les espaces de circulations (origine et/ou couleurs locales) et pour le mobilier mis en place (clôtures, poubelles, bancs, éclairage, bornes..).
- Les zones de stationnement disséminées au sein du site pourraient être de moindre emprise puisqu'il s'agit uniquement d'espaces de dépose ou de chargement des bagages. A ce sujet, la zone de stationnement permanente située à l'entrée du site mérite une meilleure intégration visuelle par un paysagement significatif de ses abords ; ceci pour limiter son impact en entrée de site et sur ses abords (étangs, chemins de randonnées...).

B. Mesures environnementales

Pour minimiser l'impact environnemental du projet :

Projet architectural:

- Le projet utilise principalement le bois, matériau sain, respectueux de l'environnement.

Infrastructures:

- Les voiries sont prévues en chaussée légère soit avec des matériaux perméables tels que le schiste, graviers... favorisant l'infiltration.

Recommandations supplémentaires :

- Environnement

Les matériaux employés et essences végétales fourniers privilégieront une provenance locale voire régionale afin de limiter l'émission de CO2 induite par le transport.

- Biodiversité

Les essences locales et indigènes seront privilégiées dans la mise en place d'espaces verts.

La création de différents milieux et le mode de gestion de ces espaces (gestion différenciée) assurent le développement et le confortement de la biodiversité locale.

- Infrastructures

Les espaces de circulations seront conçus de façon à impacter le moins possible l'environnement. Leur emprise sera minimisée et les matériaux tant dans leur nature, leur provenance que dans leur mise en œuvre feront l'objet d'une réflexion particulière dans ce sens.

- Eclairage

L'impact sera réduit par la mise en place de bornes prévues en nombre limité ; ce système discret minimise les nuisances pour la faune et la flore. En effet, la faible hauteur d'éclairage, le faisceau lumineux réduit et uniquement latéral et la faible intensité lumineuse des bornes réduisent les surfaces éclairées et donc impactées. Une extinction totale en pleine nuit contribuerait à l'amoindrissement de la gêne.

Mesures d'atténuation des impacts écologiques :

Les différentes mesures d'atténuation des impacts écologiques développées ci-après permettront de supprimer, limiter ou compenser les impacts du projet préjudiciables à la faune, la flore ou aux milieux naturels lors des différentes phases prévues dans le cadre du projet. Elles constituent donc des préconisations minimales d'acceptabilité écologique du projet. Elles comprennent, en fonction des cas :

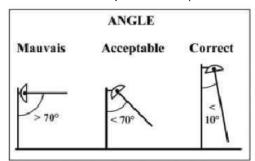
- des **mesures d'évitement** permettant d'annuler totalement un impact écologique global et/ou particulier ;
- des **mesures de réduction** comportant essentiellement des modifications à prendre en compte dans l'élaboration du projet (modifications de certains aménagements, adaptation des techniques utilisées...) ou des mesures de restauration de milieux ou de fonctionnalités écologiques :
- des **mesures d'accompagnement** visant à s'assurer du niveau de certains effets présentés lors de l'étude d'impact et/ou visant à analyser l'efficacité des aménagements écologiques réalisés (suivis écologiques, plans de gestion...) ainsi que, lorsque cela est envisageable, à optimiser l'intérêt écologique du site au regard de ses caractéristiques :
- des mesures compensatoires* permettant d'offrir des contreparties à des impacts dommageables sur l'environnement non réductibles au sein du périmètre d'emprise du projet.

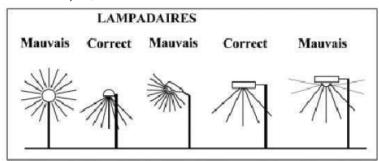
Mesures d'évitement

Au regard des enjeux faunistiques et floristiques ainsi que ceux liés aux habitats naturels présents au sein de la zone d'emprise du projet, aucune mesure d'évitement ne paraît nécessaire.

Mesures de réduction

- Réaliser les travaux de décapage et d'aménagement entre mi-août et fin mars de l'année suivante, soit en dehors de la période de reproduction de la plupart des espèces aviennes présentes;
- Prendre en compte la problématique environnementale lors de la définition des types d'éclairages publics sur le projet : éviter les sources de lumière « superflues » (privilégier un système d'éclairage « utile » et « écologiquement responsable » correspondant à de réels besoins), limiter si possible l'éclairage après 23 heures, préférer l'utilisation d'ampoules au sodium à basses températures, orienter les faisceaux en dessous de l'horizontale, ne pas éclairer les plans d'eau (cf. schémas ci-dessous)...;





- Réduire les risques de pollution inhérents à l'utilisation de matériels et d'engins mécanisés (rejet d'huile usagée, hydrocarbures...) tout au long des travaux. Bien que ce risque soitfaible, il serait souhaitable d'aménager des aires d'entretien et de ravitaillement des engins afin d'éviter tout déversement accidentel dans le milieu naturel, notamment au niveau de la zone humide (aire imperméabilisée, collecte des eaux de ruissellement avant traitement...). Les bacs de rétention destinés au recueil des liquides (huile, gasoil...) seront vidés régulièrement pour éviter tout surstockage;
- N'utiliser impérativement que des espèces végétales indigènes dans le cadre des aménagements paysagers prévus. Par ailleurs, les espèces végétales protégées ou jugées invasives en Picardie seront absolument à proscrire de ces aménagements;

Liste des espèces végétales protégées en Picardie et en France à proscrire dans le réaménagement du site

Taxon	Nom commun
Aconitum napellus	Aconit napel (s.l.)
Alchemilla glaucescens	Alchémille glauque
Alisma gramineum	Plantain-d'eau graminé
Anagallis tenella	Mouron délicat
Anemone sylvestris	Anémone sauvage
Anthericum ramosum	Phalangère rameuse [Herbe à l'araignée]
Apium repens	Ache rampante
Armeria arenaria	Armérie des sables
Aster amellus	Aster amelle
Atriplex glabriuscula	Arroche de Babington
Bothriochloa ischaemum	Bothriochloa pied-de-poule [Pied-de-poule]
Botrychium Iunaria	Botryche lunaire
Cardamine heptaphylla	Cardamine pennée
Carex canescens	Laîche blanchâtre
Carex diandra	Laîche arrondie
Carex halleriana	Laîche de Haller
Carex laevigata	Laîche lisse

Taxon	Nom commun
	Laîche filiforme
Carex lasiocarpa Carex mairei	Laîche de Maire
Carex ornithopoda	Laîche pied-d'oiseau
Carex pulicaris	Laîche pieu-u oiseau Laîche puce
Carex pulicans Carex reichenbachii	Laîche de Reichenbach
Carex trinervis	Laîche trinervée
Centaurium littorale	
	Érythrée littorale
Cephalanthera longiligne Chrysosplenium alternifolium	Céphalanthère à longues feuilles Dorine à feuilles alternes
Cicuta virosa	Cicutaire vireuse [Ciguë aquatique]
Circaea ×intermedia	Ciculaire vireuse [Cigue aquatique]
[Circaea ×intermedia [Circaea alpina × Circaea lutetiana]	Circée intermédiaire
Coeloglossum viride	Coeloglosse vert [Orchis grenouille]
Comarum palustre	Comaret des marais
Crambe maritima	Crambe maritime [Chou marin]
Cynoglossum germanicum	Cynoglosse d'Allemagne (s.l.)
Dactylorhiza incarnata	Dactylorhize incarnate (s.l.)
Dactylorhiza praetermissa	Dactylorhize négligée (s.l.)
Drosera intermedia	Rossolis intermédiaire
Drosera rotundifolia	Rossolis à feuilles rondes
Dryopteris cristata	Dryoptéride à crêtes
Elatine hexandra	Élatine à six étamines
Eleocharis acicularis	Éléocharide épingle [Scirpe épingle]
Eleocharis ovata	Éléocharide ovoïde [Scirpe à inflorescence ovoïde]
Eleocharis quinqueflora	Éléocharide pauciflore [Scirpe pauciflore]
Equisetum hyemale	Prêle d'hiver
Equisetum sylvaticum	Prêle des forêts
Erica cinerea	Bruyère cendrée
Erica tetralix	Bruyère quaternée
Eriophorum angustifolium	Linaigrette à feuilles étroites
Eriophorum latifolium	Linaigrette à larges feuilles
Eriophorum vaginatum	Linaigrette engainée
Euphorbia palustris	Euphorbe des marais
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade [Damier]
Fumana procumbens	Fumana couché
Gagea lutea	Gagée des bois
Galium boreale	Gaillet boréal
Galium saxatile	Gaillet des rochers
Genista anglica	Genêt d'Angleterre
Genista pilosa	Genêt poilu
Gentiana cruciata	Gentiane croisette
Gentiana pneumonanthe	Gentiane pneumonanthe
Gentianella amarelle	Gentianelle amère
Geranium sanguineum	Géranium sanguin
Geranium sylvaticum	Géranium des forêts
Gnaphalium luteoalbum	Gnaphale jaunâtre
Gymnadenia odoratissima	Gymnadénie odorante
Gymnocarpium dryopteris	Gymnocarpion du chêne
Halimione pedunculata	Obione pédonculée
Herminium monorchis	Herminion caché [Orchis musc]
Hypericum elodes	Millepertuis des marais
Inula salicina	Inule à feuilles de saule
Isolepis fluitans	Scirpe flottant
Isopyrum thalictroides	Isopyre faux-pigamon
Juncus squarrosus	Jonc rude
Laserpitium latifolium	Laser à larges feuilles
Lathraea squamaria	Lathrée écailleuse
Lathyrus niger	Gesse noire
Lathyrus palustris	Gesse des marais

Taxon	Nom commun
Leucojum vernum	Nivéole printanière
Leymus arenarius	Leyme des sables [Elyme des sables]
Limodorum abortivum	Limodore à feuilles avortées [Limodore]
Liparis loeselii var. loeselii	
,	Liparis de Loesel (var.) Grémil bleu pourpre
Lithospermum purpurocaeruleum Littorella uniflora	' '
	Littorelle des étangs
Luronium natans	Luronium nageant
Lysimachia thyrsiflora Menyanthes trifoliata	Lysimaque à fleurs en thyrse
Montia fontana	Ményanthe trèfle-d'eau [Trèfle d'eau]
	Montie des fontaines (s.l.)
Myriophyllum alterniflorum	Myriophylle à fleurs alternes
Nardus stricta	Nard raide Orchis brûlé
Neotinea ustulata	
Nymphoides peltata	Faux-nénuphar pelté
Odontites jaubertianus	Odontite de Jaubert
Ononis pusilla	Bugrane naine
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commune [Langue de serpent]
Ophrys sphegodes	Ophrys araignée (s.l.)
Orchis palustris	Orchis des marais
Oreopteris limbosperma	Oréoptéride des montagnes [Fougère des montagnes]
Osmunda regalis	Osmonde royale
Parnassia palustris	Parnassie des marais
Pedicularis palustris	Pédiculaire des marais
Peucedanum palustre	Peucédan des marais
Phyteuma nigrum	Raiponce noire
Pinguicula vulgaris	Grassette commune
Poa palustris	Pâturin des marais
Polygala comosa	Polygala chevelu
Polygonum oxyspermum	Renouée oxysperme (s.l.)
Potamogeton alpinus	Potamot des Alpes
Potamogeton coloratus	Potamot coloré
Potamogeton gramineus	Potamot graminée
Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée
Pulicaria vulgaris	Pulicaire annuelle
Pyrola rotundifolia	Pyrole à feuilles rondes
Ranunculus hederaceus	Renoncule à feuilles de lierre
Ranunculus lingua	Renoncule langue [Grande douve]
Rhynchospora alba	Rhynchospore blanc
Rubus saxatilis	Ronce des rochers
Salix repens	Saule rampant (s.l.)
Senecio paludosus	Séneçon des marais
Sesleria caerulea	Seslérie bleuâtre
Sisymbrium supinum	Sisymbre couché
Sium latifolium	Berle à larges feuilles [Grande berle]
Sorbus latifolia	Sorbier à larges feuilles [Alisier de Fontainebleau]
Sparganium natans	Rubanier nain
Spiranthes spiralis	Spiranthe d'automne
Stellaria palustris	Stellaire des marais
Tephroseris helenitis	Séneçon à feuilles spatulées (s.l.)
Tephroseris palustris	Séneçon ramassé ; Cinéraire des marais
Teucrium montanum	Germandrée des montagnes
Teucrium scordium	Germandrée des marais (s.l.) [Germandrée aquatique]
Thalictrum minus	Pigamon mineur (s.l.)
Thalictrum minus subsp. Saxatile	Pigamon des rochers [Pigamon des dunes ; Pigamon mineur]
Trichophorum cespitosum	Scirpe cespiteux (s.l.)
Tulipa sylvestris	Tulipe sauvage (s.l.)
Ulex minor	Ajonc nain
Ulmus laevis	Orme lisse

Taxon	Nom commun
Utricularia minor	Utriculaire naine
Utricularia vulgaris	Utriculaire commune
Vaccinium oxycoccos	Airelle canneberge [Canneberge]
Veronica scutellata	Véronique à écussons
Viola canina	Violette des chiens (s.l.)
Viola curtisii	Violette de Curtis [Pensée des dunes]
Viola palustris	Violette des marais
Vitis vinifera	Vigne porte-vin (s.l.)

Liste des espèces végétales invasives en Picardie à proscrire dans le réaménagement du site

Taxon	Nom commun
Acer negundo	Érable négondo
Ailanthus altissima	Ailante glanduleux
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie annuelle
Aster lanceolatus	Aster lancéolé
Aster novi-belgii	Aster de Virginie
Aster salignus	Aster à feuilles de saule
Azolla filiculoides	Azolle fausse-filicule
Bidens frondosa	Bident à fruits noirs
Bidens frondosa var. frondosa	Bident à fruits noirs (var.)
Buddleja davidii	Buddléie de David [Arbre aux papillons]
Conyza canadensis	Conyze du Canada
Conyza sumatrensis	Conyze de Sumatra
Corispermum pallasii	Corisperme à fruits ailés
Dittrichia graveolens	Dittriche fétide
Elodea canadensis	Élodée du Canada
Elodea nuttallii	Élodée de Nuttall
Fallopia ×bohemica [Fallopia japonica × Fallopia sachalinensis]	Vrillée de Bohème [Renouée de Bohème]
Fallopia japonica	Vrillée du Japon [Renouée du Japon]
Fallopia sachalinensis	Vrillée de Sakhaline [Renouée de Sakhaline]
Festuca brevipila	Fétuque à feuilles rudes
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase
Hieracium aurantiacum	Épervière orangée
Hydrocotyle ranunculoides	Hydrocotyle fausse-renoncule
Impatiens balfourii	Balsamine de Balfour
Impatiens capensis	Balsamine du Cap
Impatiens glandulifera	Balsamine géante
Impatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs
Lagarosiphon major	Lagarosiphon élevé [Lagarosiphon ; Élodée à feuilles alternes]
Lemna minuta	Lenticule minuscule
Lemna turionifera	Lenticule à turion
Ludwigia grandiflora	Ludwigie à grandes fleurs [Jussie à grandes fleurs]
Lycium barbarum	Lyciet de Barbarie
Mahonia aquifolium	Mahonie à feuilles de houx
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil
Prunus serotina	Prunier tardif [Cerisier tardif]
Rhododendron ponticum	Rhododendron pontique
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia
Rosa rugosa	Rosier rugueux
Rumex thyrsiflorus	Patience à fleurs en thyrse [Oseille à oreillettes]
Senecio inaequidens	Séneçon du Cap
Solidago canadensis	Solidage du Canada [Gerbe d'or]
Solidago gigantea	Solidage glabre
Spartina townsendii	Spartine anglaise

Mesures d'accompagnement

Pour permettre d'adoucir les berges du projet et faciliter de cette façon le développement d'une biodiversité, une dépression sera réalisée au sein du site afin de compenser le remblai des berges. Plantée d'une roselière, cette dépression constituera un milieu humide favorable également au développement de la biodiversité.

Mesures compensatoires

Au regard des impacts attendus, aucune mesure compensatoire n'est à mettre en oeuvre